



PCAET

Phase 3 – Plan d'actions

Communauté de communes
Pays de La Châtaigneraie
Les sources de la Vendée
85120 LA TARDIERE
Tél : 02.51.69.61.43

Avec le soutien financier et technique de :



TABLE DES MATIERES

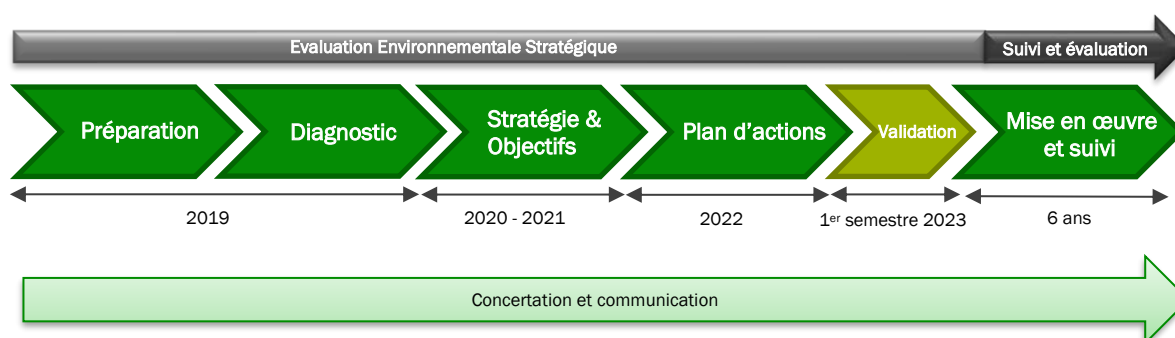
TABLE DES MATIERES.....	3
I. Rappel du projet de PCAET et de ses étapes.....	4
A. Synthèse du diagnostic.....	4
1. Consommation énergétique.....	4
2. Production d’énergie renouvelable	5
3. Emissions de gaz à effet de serre	5
4. La séquestration carbone	6
5. Qualité de l’air	7
6. Vulnérabilité du territoire au changement climatique	9
B. Synthèse de la stratégie et des objectifs du PCAET	10
1. La stratégie	10
2. Les objectifs chiffrés du PCAET	12
II. construction et validation du plan d’actions.....	14
A. Concertation et construction du plan d’actions	14
1. La concertation durant la phase diagnostic.....	14
2. La concertation durant la phase stratégie	14
3. La concertation durant la phase plan d’actions.....	15
4. La construction du plan d’actions.....	15
B. Processus de validation du plan d’actions	15
C. Organisation du plan d’actions	15
III. Dispositif de suivi et d’évaluation du plan d’actions	16
A. Le dispositif de suivi du PCAET	16
B. Dispositif d’évaluation du PCAET	17
IV. Le plan d’actions.....	17
A. AXE 1 : UN TERRITOIRE PRESERVE QUI S’ADAPTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	17
B. AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EXEMPLAIRE	18
C. AXE 3 : UN TERRITOIRE DE PROXIMITE QUI VALORISE SES RESSOURCES.....	18
D. AXE 4 : UN TERRITOIRE TOURNE VERS UNE EVOLUTION ECOLOGIQUE ET FAVORABLE A LA SANTÉ	19
V. Annexe : les fiches actions.....	20

I. RAPPEL DU PROJET DE PCAET ET DE SES ETAPES

La Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie s’est engagée en 2019 de manière volontaire dans la réalisation d’un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce projet territorial a pour principaux objectifs la lutte contre le changement climatique et la pollution de l’air, ainsi que l’adaptation du territoire au changement climatique, ou encore l’autonomie énergétique.

L’élaboration d’un PCAET se déroule selon les étapes suivantes :

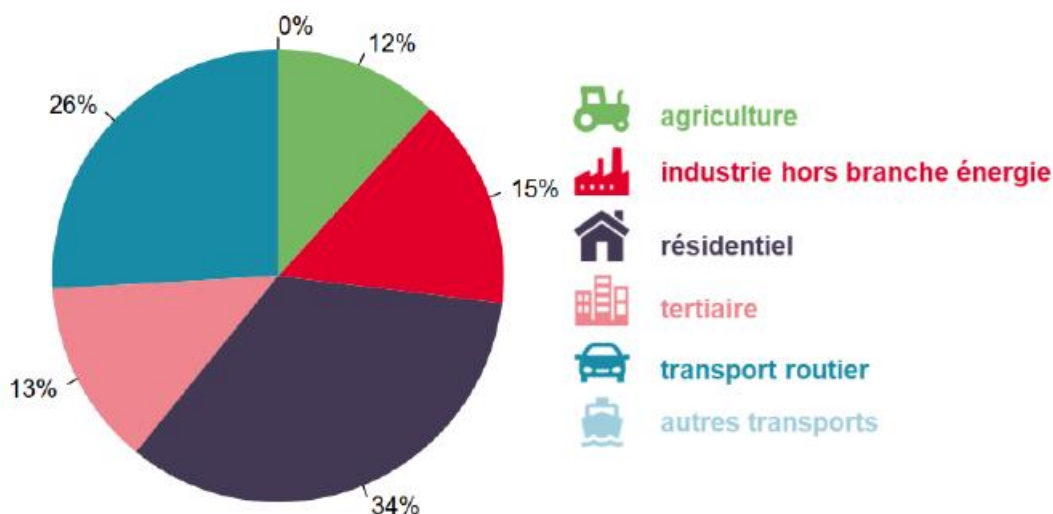
- La préparation initiale au projet
- Le diagnostic territorial permettant d’obtenir une fine connaissance du territoire
- La stratégie visant à hiérarchiser les enjeux du territoire et à prioriser l’action territoriale
- Le plan d’actions permettant d’atteindre les objectifs
- Le dispositif de suivi et d’évaluation



A. Synthèse du diagnostic

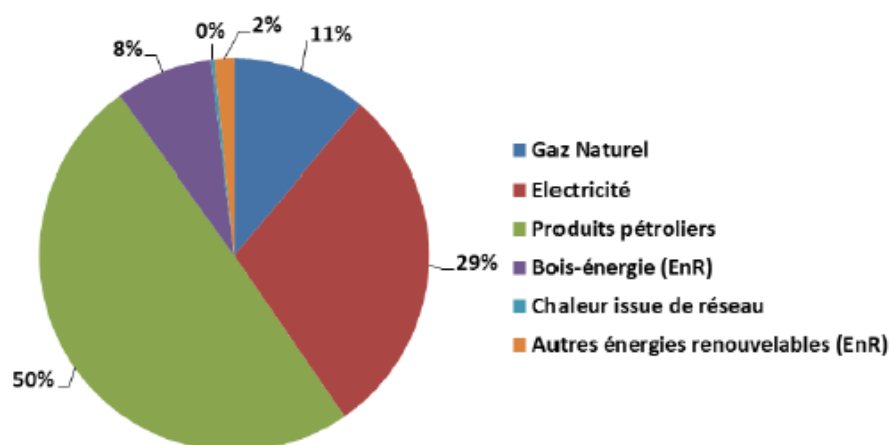
1. Consommation énergétique

En 2016, les consommations d’énergie ont été estimées à 428 GWh sur le territoire, ce qui représente 26,7 MWh par habitant (hypothèse 16 048 habitants). Le secteur résidentiel et celui des transports représentent à eux deux 60 % de la consommation d’énergie du territoire.



Consommation énergétique en 2016 par secteur (Source : Air Pays de la Loire)

Le mix énergétique repose principalement sur l'utilisation de produits pétroliers et d'électricité :

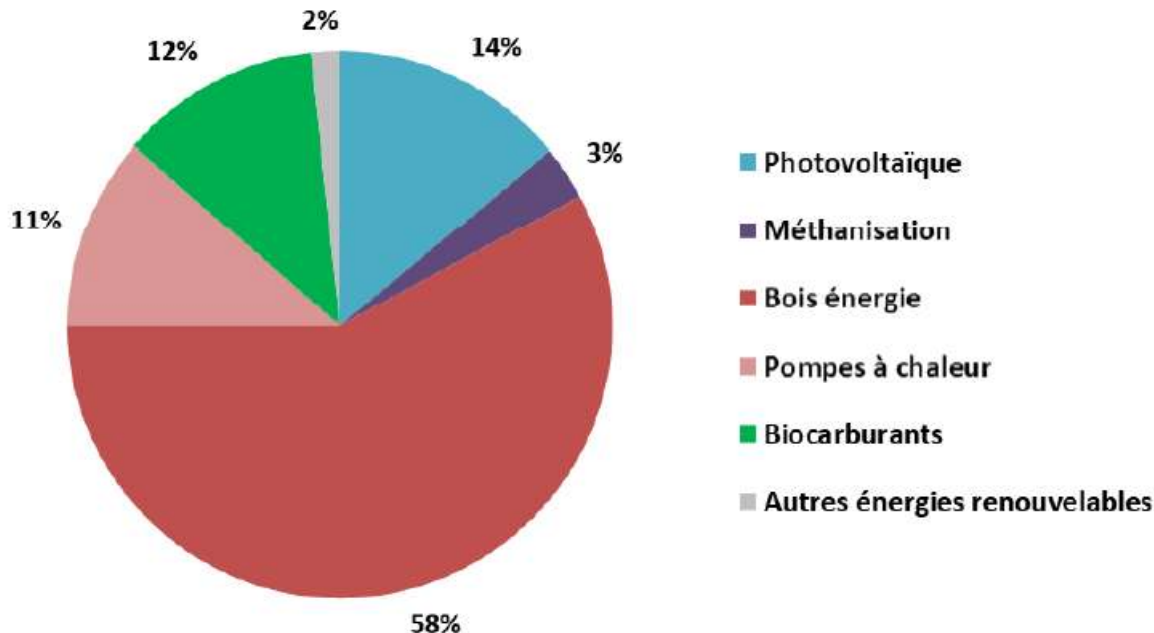


Consommation par type d'énergie en 2016 (Source : Aire Pays de la Loire)

2. Production d'énergie renouvelable

En 2016, la production d'énergie renouvelable sur le territoire est estimée à 57,8 GWh/an, ce qui représente 3,6 MWh/habitant par an. Cette production renouvelable permet de couvrir 14 % des besoins énergétiques du territoire.

Le mix de la production énergétique du territoire est largement dominé par le bois énergie (58 %), suivi par le photovoltaïque (14 %), les pompes à chaleur (11 %) et les biocarburants (12 %). La part de la méthanisation (3 %) est beaucoup plus faible.



Mix énergétique renouvelable (Source : Enedis et Air Pays de la Loire)

3. Emissions de gaz à effet de serre

L'effet de serre est un phénomène naturel et très ancien, qui permet de maintenir une certaine température sur la planète. Cependant, l'émission anthropique de certains gaz (dits, « Gaz à Effet

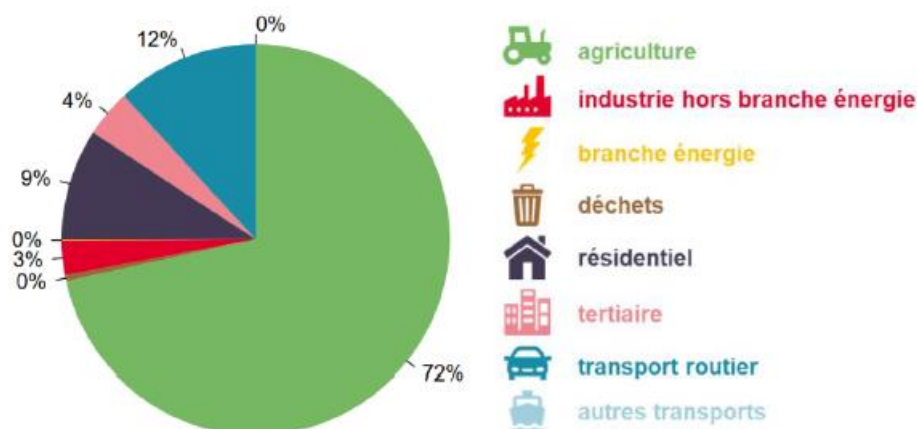
de Serre ») perturbe ce processus naturel et contribue à son amplification, ce qui provoque le dérèglement climatique.

Il existe plusieurs GES, notamment :

- Le dioxyde de carbone (CO_2) ;
- La vapeur d’eau (H_2O) ;
- Le méthane (CH_4) ;
- Le protoxyde d’azote (N_2O) ;
- L’ozone (O_3) ;
- Les gaz fluorés (CFC, HFC, HCFC, etc.).

Tous ces GES n’ont pas le même impact sur le changement climatique : leur Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) est alors exprimé en Tonne équivalent CO_2 (Téq CO_2). Les gaz fluorés possèdent notamment de forts PRG, qui peuvent être 100 à 20 000 fois plus élevés que celui du CO_2 .

En 2016, les émissions s’élèvent à 240 600 tonnes équivalent CO_2 (Téq CO_2) ce qui représente 15,0 Téq CO_2 par habitant (hypothèse 16 048 habitants). Le principal secteur d’émission de GES est l’agriculture (72 %), suivi par le transport (12 %), le résidentiel (9 %), le tertiaire (4 %) et l’industrie (3 %). Le secteur des déchets et celui de la branche énergie sont faiblement émetteurs de GES sur le territoire. Ceci s’explique par la présence d’une filière agricole et notamment d’élevage très développée.

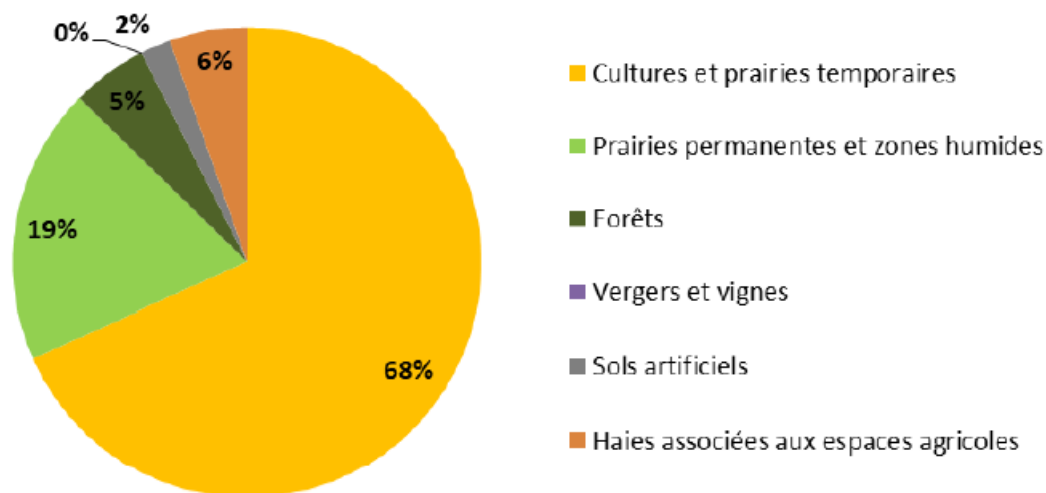


Emissions de GES du territoire en 2016 par secteur (Source : Air Pays de la Loire)

4. La séquestration carbone

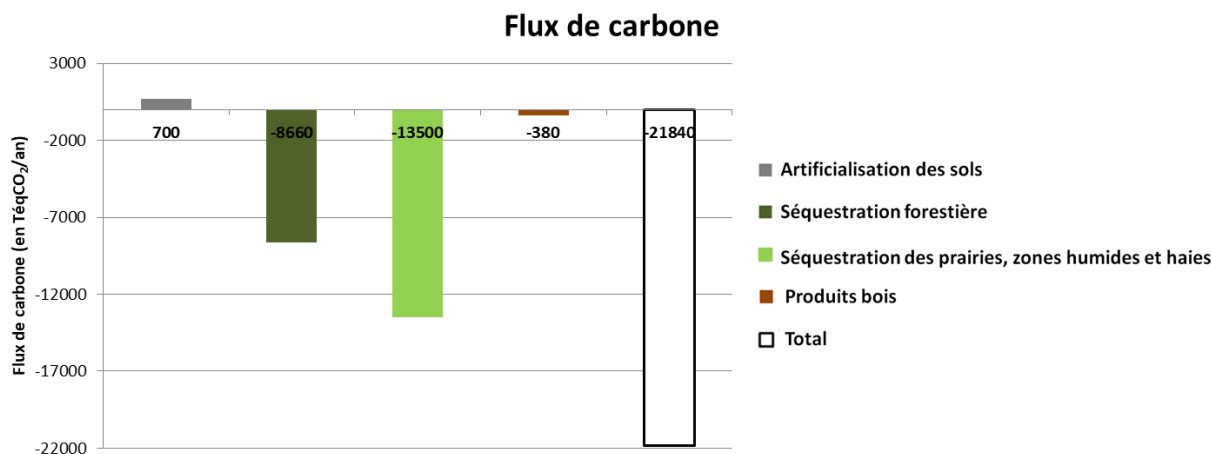
La notion de « séquestration carbone », également appelée « puits de carbone », est la capacité du territoire à absorber le CO_2 , à travers ses sols et ses forêts. On parle de territoire « zéro carbone » lorsque toutes les émissions de GES sont compensées par des « puits de carbone ».

Au total, le stock de carbone du territoire est estimé à 6 555 kTéq CO_2 . Les surfaces agricoles et les zones humides représentent la plus importante part de stocks du territoire (87 %).



Répartition des stocks de carbone (Source : ALDO – Corine Land Cover 2012)

La séquestration de carbone sur le territoire est donc estimée à 21 840 TéquCO₂/an. Ceci représente 9,1 % des émissions de Gaz à Effet de Serre émises chaque année sur le territoire.



Flux de carbone (Source ALDO, ratio ADEME et ratio IDELE)

5. Qualité de l'air

Dans cette analyse, plusieurs polluants, impactant la qualité de l'air ont été étudiés, conformément à l'arrêté relatif au décret du PCAET :

- **Le dioxyde de soufre (SO₂)** : dues à la combustion d'énergie fossile, elles sont principalement liées au secteur résidentiel (52 %) et dans une moindre mesure aux secteurs industriel (22 %) et tertiaire (20 %).

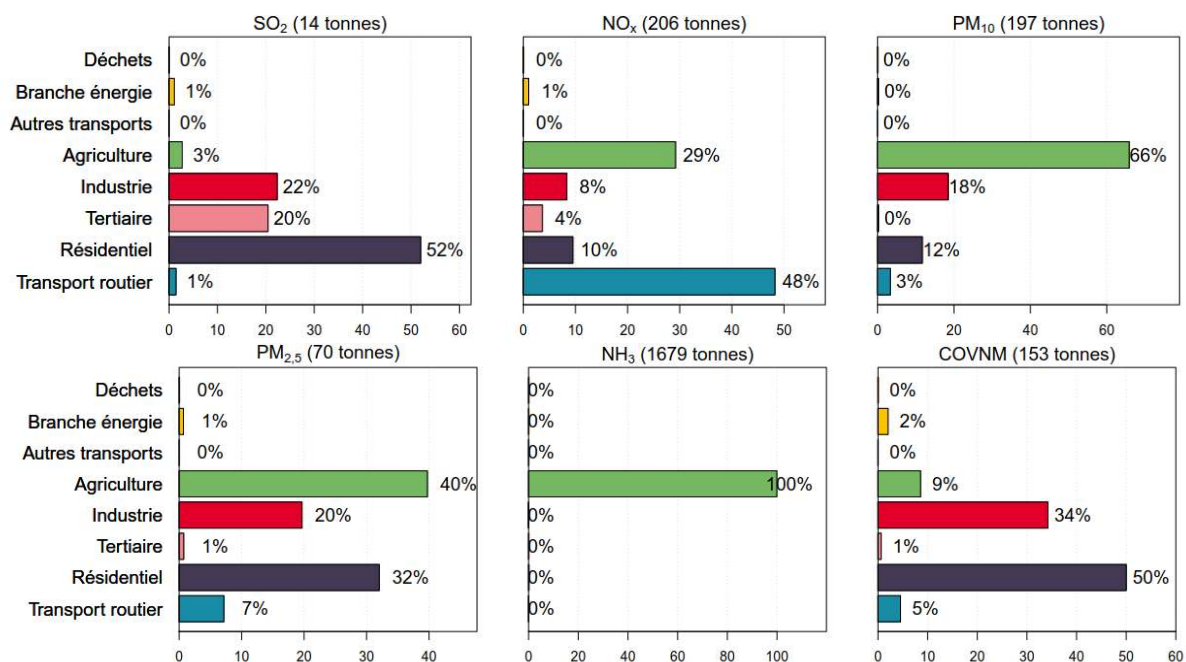
- **Oxydes d'azote (NO_x)** : ils regroupent essentiellement deux molécules : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO₂). Les émissions de NO_x proviennent des installations de combustion. Sur le territoire, elles sont principalement dues aux secteurs du transport (48 %) et de l'agriculture (29 %) et dans une moindre mesure aux secteurs du résidentiel (10 %), de l'industrie (8 %) et du tertiaire (4 %).

- **Particules PM₁₀ et PM_{2,5}** : les PM₁₀ et PM_{2,5} correspondent à des particules dont le « diamètre aérodynamique » est inférieur à 10 ou à 2,5 micromètres (µm). Le principal secteur d'émission sur le territoire est l'agriculture, suivi par l'industrie, le résidentiel et le transport. Elles peuvent être

d’origine naturelle ou liées aux activités humaines : les sources d’émission sont fortement diverses et variées.

- **Ammoniac (NH_3)** : les émissions d’ammoniac sont exclusivement liées au secteur agricole. Elles sont dues à la gestion des déjections animales ainsi qu’à l’utilisation d’engrais pour les cultures.

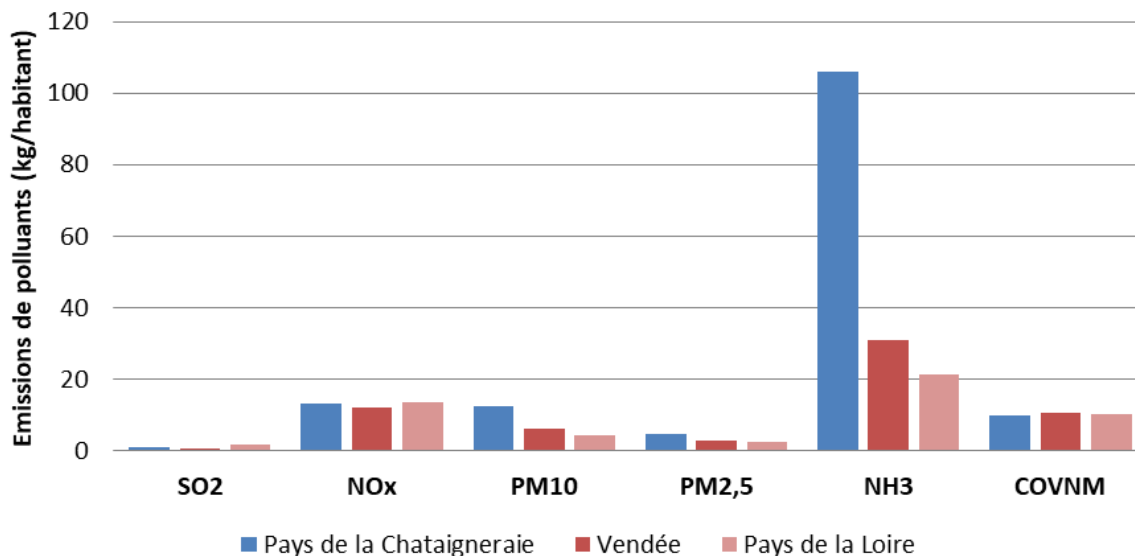
- **Composés organiques volatils (COV)** : les émissions de COV sont principalement dues au secteur résidentiel (50 %) et au secteur industriel (34 %). Ils sont composés d’au moins un atome de carbone, associé à des atomes multiples et se retrouvent dans l’atmosphère à l’état de vapeur. Les sources d’émission de ces composés sont très nombreuses, mais principalement issues des installations de combustion individuelles au bois et des procédés industriels utilisant du solvant.



Données d’émissions de polluants atmosphériques en 2016 (Source : Air Pays de la Loire)

Les ratios d’émissions du territoire sont globalement proches de ceux du département ou de la région. Cependant, les émissions de NH_3 apparaissent nettement plus importantes pour le territoire que pour la région ou le département.

Ce dépassement local est lié à la dynamique agricole d’élevage, caractéristique du Pays de La Châtaigneraie.



Comparaison des émissions locales, départementales, régionales (Source : Air Pays de la Loire)

6. Vulnérabilité du territoire au changement climatique

L'analyse de l'exposition actuelle aux aléas climatiques montre trois aléas avec un risque d'exposition « élevé » : les vagues de chaleur, les changements dans le cycle des gelées et les inondations.

L'évolution future de l'exposition aux aléas à l'horizon 2050 montre que la plupart des aléas climatiques vont s'intensifier d'ici 2050, notamment les vagues de chaleur, les changements dans le cycle des gelées et les inondations. L'exposition pour ces trois aléas deviendra « très élevée ».

Le secteur de l'agriculture est identifié comme étant le plus vulnérable, d'après la hiérarchisation des impacts, suivi par la santé, les bâtiments et les autres secteurs.

Voici la liste des impacts qui deviendront des enjeux majeurs d'ici à 2050 :

Agriculture :

- Stress thermique pour l'élevage et les cultures entraînant des baisses de rendement et des problèmes de reproduction
- Développement des bio-agresseurs
- Modification de la structure du sol
- Destruction des récoltes suite aux événements climatiques extrêmes
- Stress hydrique pour l'élevage et les cultures

Santé :

- Développement de maladies vectorielles (transmises par les moustiques-tigres par exemple)
- Augmentation du risque de malaises et de déshydratation lors de vagues de chaleur et périodes de sécheresse
- Allongement des périodes de présence d'allergènes (implantation de l'ambrosie par exemple)
- Risques de contamination alimentaire
- Augmentation des polluants atmosphériques
- Développement de maladies liées à la qualité de l'eau

Bâtiments, énergie et infrastructures :

- Dommages sur les bâtiments liés aux inondations
- Inconfort thermique en été

Ressource en eau :

- Evaporation des eaux de surface
- Modification de la qualité de l'eau par l'apparition d'une végétation invasive à cause de l'augmentation de la température de l'eau
- Baisse de la disponibilité en eau, pouvant entraîner les conflits d'usage (impact atténué par la mise en place des réserves de substitution)
- Multiplication des inondations

Milieus et écosystèmes :

- Développement de ravageurs, maladies et espèces invasives
- Perturbation des espèces et des milieux aquatiques
- Modification de la phénologie des espèces (calendrier naturel) et désynchronisation entre les espèces
- Dégradation des zones humides suite aux périodes de sécheresse
- Perte de service écosystémique liée à la sécheresse

Tourisme :

- Dommages aux infrastructures touristiques suite aux inondations ou autres événements climatiques extrêmes

B. Synthèse de la stratégie et des objectifs du PCAET

1. La stratégie

La stratégie territoriale dans le cadre du projet de PCAET est une étape indispensable : réalisée en amont de la phase de construction de plan d'actions, elle vise à hiérarchiser les enjeux du territoire et à prioriser l'action territoriale via des axes et orientations stratégiques.

La stratégie a été élaborée, en lien avec les enjeux actuels, à partir des résultats du diagnostic et de la concertation avec les acteurs du territoire et 4 axes déclinés en plusieurs orientations stratégiques ont été définis.

Un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique

La préservation du territoire et en particulier celle du bocage face au changement climatique est une des priorités identifiées pour le Pays de La Châtaigneraie. Cet axe vise notamment à répondre aux enjeux soulevés lors de l'analyse de la vulnérabilité du territoire qui concernent le secteur de l'agriculture, les bâtiments et la santé, suivis par la ressource en eau, les milieux et écosystèmes ainsi que le tourisme. Les orientations stratégiques associées à cet axe sont :

- Aménager le territoire dans un souci de préservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ;
- Anticiper la gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique ;
- Adapter le secteur agricole au changement climatique et encourager l'émergence de nouvelles pratiques ;
- Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique ;

Un territoire sobre et exemplaire

Ce deuxième axe vise à réduire la consommation des ressources et à développer la sobriété, qui sont une priorité pour le Pays de la Châtaigneraie, en travaillant sur l'ensemble des secteurs : résidentiel, transport, industrie, tertiaire et agriculture. La réduction des consommations énergétiques est également synonyme de diminution des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Au-delà de la réduction des consommations énergétiques, ce deuxième axe vise à réduire la consommation d'autres ressources, telles que l'eau, les matériaux, etc. La sobriété passe également par la réduction de la surconsommation et des gaspillages. Les orientations stratégiques associées à cet axe sont :

- Accompagner la rénovation de l'habitat ;
- Accompagner les communes et les acteurs industriels et tertiaires dans une démarche éco-responsable et durable ;
- Encourager une mobilité alternative et durable ;
- Développer un tourisme éco-responsable et durable ;

Un territoire de proximité qui valorise ses ressources

Par le troisième axe, le Pays de la Châtaigneraie vise à valoriser ses ressources énergétiques, naturelles et agricoles liées à son caractère rural et bocager via la création de filières rémunératrices, amenant une réduction des consommations énergétiques, accompagnée d'une diminution des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques. L'ambition portée par le territoire est ciblée sur l'ensemble des ressources : l'énergie, l'alimentation, les matériaux naturels, les déchets, etc. Les orientations stratégiques associées à cet axe sont :

- Favoriser une consommation locale, circulaire, solidaire et plus sobre en carbone ;
- Permettre la production d'énergie renouvelable ;
- Favoriser la création de filières à partir des ressources locales ;
- Engager le territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets ;

Un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé environnementale

Pour ce quatrième axe, le Pays de la Châtaigneraie a une ambition très large, puisqu'il vise à travailler à la fois sur les changements de pratiques, la qualité de l'air et sur l'atténuation du changement climatique dans un enjeu global d'une bonne qualité de vie sur le territoire. Cet axe illustre la volonté du territoire d'intégrer les acteurs du territoire dans la démarche du PCAET et leur donner envie d'agir en faveur d'une transition écologique, d'innover, en tant que territoire rural sur les thématiques écologiques, d'agir sur les enjeux liés à la pollution de l'air et de mettre en place des pratiques agricoles en faveur de l'amélioration du bilan carbone des exploitations agricoles. Les orientations stratégiques associées à cet axe sont :

- Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique ;
- Rendre les administrés acteurs de la transition ;
- Être une collectivité innovante dans la transition écologique ;
- Accompagner les acteurs du monde agricole vers des pratiques plus écologiques ;
- Réduire les polluants atmosphériques ;

2. Les objectifs chiffrés du PCAET

Afin de définir les objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET, la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie a établi le scénario tendanciel, c'est-à-dire la projection de l'évolution des consommations d'énergie, émissions de polluants, etc. si aucune politique n'était mise en place sur le territoire au niveau local à l'aide de l'outil PROSPER, mis à disposition par le SyDEV et la DDTM qui permet de visualiser cette évolution.

Elle a également pris en compte les objectifs du SRADDET territorialisé qui détaillent la stratégie régionale et la déclinent à échelle locale. Les objectifs du PCAET doivent être compatibles avec ceux du SRADDET, sans qu'il soit obligatoire de s'y conformer. En effet, les objectifs fixés doivent être réalistes et cohérents avec le territoire, et le diagnostic territorial a soulevé des différences entre les enjeux locaux et les enjeux au niveau départemental, régional et national, liées à la position géographique et au caractère rural du Pays de La Châtaigneraie.

Ainsi, les objectifs chiffrés de la stratégie qui ont été retenus sont systématiquement plus ambitieux que le scénario tendanciel, et suivent une trajectoire en phase avec les objectifs du SRADDET.

a) Consommation énergétique

Les objectifs retenus pour la stratégie du PCAET visent une réduction de 22% des consommations énergétiques à l'horizon 2030 et de 47% à l'horizon 2050.

Consommations énergétiques par secteur (en GWh/an)				
	2016	2026	2030	2050
Bâtiment	202	166	151	96
Industrie	65	51	46	34
Agriculture	50	48	47	43
Transports	111	95	88	55
Total	428	359	332	228

Consommations énergétiques : objectifs retenus pour le PCAET

b) Production d'énergie renouvelable

Les objectifs retenus pour la stratégie du PCAET visent à multiplier par 3,8 la production d'énergies renouvelables à l'horizon 2030 et par 6,1 à l'horizon 2050.

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement de la production d'énergie renouvelable permettraient d'atteindre 66 % de production d'énergie renouvelable sur le territoire à l'horizon 2030 et de 156 % à l'horizon 2050.

Production d'énergie renouvelable par secteur (en GWh/an)				
	2018	2026	2030	2050
Eolien terrestre	0	25	25	25
Photovoltaïque	8	61	88	147
Biogaz	2	20	29	75
Bois énergie	34	39	42	43
Autres	14	28	35	65
Total	58	174	220	355

c) Emissions de gaz à effet de serre

Les objectifs retenus pour la stratégie du PCAET visent une réduction de 21 % des émissions de gaz à effet de serre à l’horizon 2030 et de 34 % à l’horizon 2050.

Emissions de gaz à effet de serre (en kTéqCO ₂ /an)				
	2016	2026	2030	2050
Bâtiment	31	23	19	10
Industrie	7	5	4	2
Agriculture	172	155	148	136
Transports	29	21	18	11
Total	239	204	190	159

Émissions de GES : objectifs retenus pour le PCAET

d) Captation carbone

Les objectifs retenus pour la stratégie du PCAET visent à multiplier par 1,6 la captation carbone à l’horizon 2030 et par 2,4 à l’horizon 2050. Le stockage de carbone dans les végétaux pourra ensuite être valorisé sous forme d’éco-matériaux, utilisables dans la construction et la rénovation du bâti.

Les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de la captation carbone permettraient d’atteindre 19 % de compensation carbone sur le territoire à l’horizon 2030 et de 34 % à l’horizon 2050.

Les objectifs envisagés pour le territoire permettent donc de tendre vers la neutralité carbone à l’horizon 2050.

Captation carbone (en kTéqCO ₂ /an)				
	2016	2026	2030	2050
Plantation et gestion des arbres	17	25	29	46
Autres méthodes de captation	6	6	7	8
Total	22	32	35	54

Captation carbone : objectifs retenus pour le PCAET

e) Polluants atmosphériques

Les objectifs retenus pour la stratégie du PCAET visent une réduction à l’horizon 2030 :

- De 44 % des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) ;
- De 13 % des émissions d’oxydes d’azote (NO_x) ;
- De 12 % des émissions de particules fines (PM₁₀) ;
- De 31 % des émissions de particules très fines (PM_{2,5}) ;
- De 3 % des émissions d’ammoniac (NH₃) ;
- De 14 % des émissions de composés organiques volatiles (COV_{NM}).

Emissions de polluants atmosphériques (en T/an)				
	2016	2026	2030	2050
SO ₂	14	9	8	1
NO _x	206	187	179	143
PM ₁₀	197	180	174	155
PM _{2,5}	70	55	49	31
NH ₃	1679	1643	1629	1529
COV _{NM}	153	138	131	108

Polluants atmosphériques : objectifs retenus pour le PCAET

II. CONSTRUCTION ET VALIDATION DU PLAN D’ACTIONS

A. Concertation et construction du plan d’actions

Parce que les objectifs « Climat-Air-Énergie » du territoire ne pourront être atteints sans l’implication des acteurs locaux, la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie a souhaité donner de la place à la concertation.

1. La concertation durant la phase diagnostic

- Un questionnaire aux entreprises a été lancé du 6 juin au 12 juillet 2019 afin de mobiliser les entreprises industrielles et tertiaires du territoire et en savoir davantage sur leurs démarches et leurs besoins vis-à-vis des thématiques du PCAET,
- Une réunion publique s’est déroulée le 3 décembre 2020 dans l’objectif de présenter le projet de PCAET aux acteurs du territoire ainsi que les résultats du diagnostic.

2. La concertation durant la phase stratégie

- Un questionnaire aux citoyens a été lancé de décembre 2020 à janvier 2021 dans l’objectif de contribuer à l’élaboration de la stratégie ainsi qu’à la construction du programme d’actions.
- Deux ateliers « Agri-PCAET » se sont déroulés les 16 février et 12 mars 2021 dans le cadre d’un partenariat établi avec la Chambre d’Agriculture pour la réalisation de cette concertation avec les agriculteurs du territoire.
- Un atelier destination TEPOS à destination des élus de la Communauté de communes du Pays de la Châtaigneraie a eu lieu le 8 mars 2021, afin d’identifier les économies d’énergies à réaliser et la production d’énergie renouvelable à développer sur le territoire à l’horizon 2030 et ainsi constituer un scénario de transition énergétique à cet horizon.
- Un atelier de co-construction de la stratégie s’est déroulé le 28 avril 2021 avec les élus du pôle Aménagement et environnement, le premier visant à co-construire les axes et orientations stratégiques et le second visant à fixer des objectifs chiffrés pour le territoire à l’horizon 2030.
- Une réunion publique a eu lieu le 7 juillet 2021 dans l’objectif de présenter publiquement la stratégie coconstruite avec les acteurs du territoire et de recueillir l’avis des citoyens sur ce

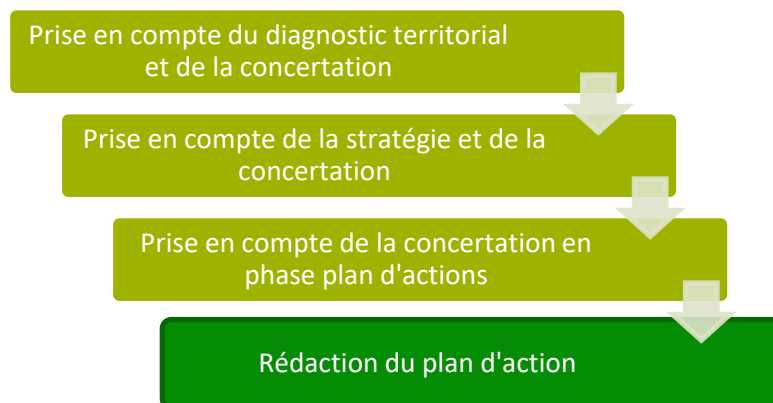
travail. La présentation a été suivie d’un atelier où les habitants ont pu faire émerger leurs idées d’actions pour le territoire, en lien avec les enjeux et objectifs qui leur avaient été présentés.

3. La concertation durant la phase plan d’actions

- Deux ateliers de co-construction du plan d’actions se sont déroulés les 23 février et 6 avril 2022 lors de réunions du pôle Aménagement et environnement : le premier visant à prioriser les actions qui sont ressorties de la concertation réalisée lors des phases précédentes et le second à sélectionner parmi les actions restantes celles qui sont les plus pertinentes vis-à-vis des enjeux identifiés sur le territoire et de la stratégie.
- Une réunion publique a eu lieu le 8 décembre 2022 afin de présenter le plan d’actions aux citoyens du territoire et recueillir leurs avis.

4. La construction du plan d’actions

Suite au diagnostic territorial qui a permis d’identifier les enjeux et vulnérabilités sur le Pays de la Châtaigneraie, à la stratégie qui a permis de fixer des objectifs chiffrés et les axes et orientations stratégiques du PCAET, ainsi qu’à la concertation effectuée à chaque étape du projet, un plan d’actions a été rédigé en cohérence avec les étapes préalables. Ce plan d’actions a fait l’objet d’une analyse de ses éventuels impacts environnementaux par le cabinet MTDA.



B. Processus de validation du plan d’actions

Après le processus de concertation, le plan d’actions a été présenté, retravaillé puis validé lors des instances suivantes :

- Pôle Aménagement et Environnement, qui s’est déroulé le 16 novembre 2022 ;
- Comité de Pilotage, qui s’est déroulé le 25 novembre 2022 ;
- Réunion publique, qui s’est déroulée le 8 décembre 2022 ;
- Conseil communautaire, qui s’est déroulé le 15 décembre 2022.

C. Organisation du plan d’actions

Le plan d’actions, organisé en 4 axes 17 orientations et réparti en 29 actions, sera porté par la Communauté de communes et les différents partenaires afin de parvenir aux objectifs fixés. Ce

plan d’actions est défini pour une période de 6 ans et s’étalera sur les années 2023-2028. Un suivi sera mis en œuvre à partir des indicateurs mentionnés dans les fiches actions.

Une fiche action a été rédigée pour chaque action, et dans chaque fiche sont renseignés :

- le contexte et les objectifs de l’action ;
- la description et le coût de l’action ;
- le calendrier de mise en œuvre ;
- les porteurs de l’action et les partenaires potentiels ;
- les cibles de l’action ;
- les indicateurs de suivi et les points de vigilance ;
- les enjeux de l’action avec une échelle d’impact.

L’ensemble de ces fiches actions sont jointes en annexe du présent document.

III. DISPOSITIF DE SUIVI ET D’EVALUATION DU PLAN D’ACTIONS

La mise en place d’un dispositif de suivi et d’évaluation est une obligation formalisée par le Décret n° 2016- 849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial (Article 1 - IV) :

« Le dispositif de suivi et d’évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s’articulent avec ceux du schéma régional prévu à l’article L.222-1 ainsi qu’aux articles L.4433-7 et L.4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d’application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l’objet d’un rapport mis à la disposition du public. »

A. Le dispositif de suivi du PCAET

Le suivi se déroule tout au long de la mise en œuvre du PCAET. Il est réalisé dans le but d’évaluer l’état d’avancement du PCAET par rapport aux objectifs fixés. A cette fin, la Communauté de commune du Pays de la Châtaigneraie met en place un outil de suivi sous la forme d’un tableau de bord qui sera mis à jour au fil de l’avancement des actions. Ce tableau de bord est en cours d’élaboration.

Il aura pour objectif de :

- Suivre la mise en œuvre et la réalisation des actions ;
- Mesurer l’efficacité et les résultats des actions engagées ;
- Indiquer les résultats obtenus annuellement pour chaque action.

Il comprendra :

- L’intitulé de l’ensemble des actions du PCAET ;
- Les indicateurs de suivi et de résultat ;
- Les indicateurs d’impact environnemental ;
- L’unité de chaque indicateur (si pertinent) ;
- L’évaluation annuelle de la valeur des indicateurs ;
- Rappel de l’objectif chiffré à atteindre et de la valeur de référence (si pertinent) ;
- L’état d’avancement des actions ;
- Le suivi du budget (investissement et fonctionnement) ;
- La source des données utilisées pour le référentiel et le suivi.

Une réunion de comité de suivi et d'évaluation sera organisée chaque année afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du PCAET.

B. Dispositif d'évaluation du PCAET

L'évaluation du PCAET est un exercice ponctuel qui a lieu à mi-parcours (en 2025) et à la fin de la mise en œuvre du PCAET (en 2028). Elle permet de juger de l'efficacité et de la pertinence du programme d'actions et de mesurer l'adéquation du PCAET par rapport aux objectifs visés.

L'évaluation intermédiaire mènera le cas échéant à une réévaluation des objectifs et du plan d'actions dans une logique d'amélioration continue. Cette évaluation intermédiaire donnera lieu à un rapport accessible au public.

L'évaluation finale sera quant à elle utilisée pour mettre à jour la stratégie territoriale et définir une nouvelle version du PCAET.

IV. LE PLAN D' ACTIONS

A. AXE 1 : UN TERRITOIRE PRESERVE QUI S'ADAPTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Orientation 1 : Aménager le territoire dans un souci de préservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

- Action 1 : Limiter l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain
- Action 2 : Protéger les zones humides et végétalisées

2. Orientation 2 : Anticiper la gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique

- Action 3 : Améliorer la qualité de l'eau
- Action 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur fonctionnement

3. Orientation 3 : Adapter le secteur agricole au changement climatique et encourager l'émergence de nouvelles pratiques

- Action 5 : Réduire l'impact de l'agriculture sur les sols, la biodiversité et la ressource en eau

4. Orientation 4 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique

- Action 6 : Arborer et verdir le territoire
- Action 7 : Encourager un changement de mentalité dans la gestion des espaces verts et jardins

B. AXE 2 : UN TERRITOIRE SOBRE ET EXEMPLAIRE

1. Orientation 1 : Accompagner la rénovation de l'habitat

- Action 8 : Renforcer les actions de rénovation de l'habitat
- Action 9 : Améliorer l'accès à l'information des particuliers sur la construction et la rénovation énergétique

2. Orientation 2 : Accompagner les communes et les acteurs industriels et tertiaires dans une démarche éco-responsable et durable

- Action 10 : Limiter la consommation d'électricité et la pollution lumineuse
- Action 11 : Réduire la consommation énergétique des entreprises
- Action 12 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics

3. Orientation 3 : Encourager une mobilité alternative et durable

- Action 13 : Diminuer le nombre de déplacements dans un contexte rural
- Action 14 : Limiter la consommation énergétique en lien avec les transports

4. Orientation 4 : Développer un tourisme éco-responsable et durable

- Action 15 : Créer une offre touristique sur le thème des étoiles et du ciel

C. AXE 3 : UN TERRITOIRE DE PROXIMITE QUI VALORISE SES RESSOURCES

1. Orientation 1 : Favoriser une consommation locale, circulaire, solidaire et plus sobre en carbone

- Action 16 : Mettre la production locale à disposition des habitants

2. Orientation 2 : Permettre la production d'énergies renouvelables

- Action 17 : Favoriser l'installation d'équipements de chauffage au bois énergie
- Action 18 : Faciliter le montage de projet ENR aux habitants et entreprises
- Action 19 : Favoriser l'émergence d'unités de méthanisation sur le territoire

3. Orientation 3 : Favoriser la création de filières à partir de ressources locales

- Action 20 : Structurer une filière construction bas-carbone et développer l'accès aux matériaux biosourcés
- Action 21 : Développer une filière bois respectueuse de l'environnement

4. Orientation 4 : Engager le territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets

- Action 22 : Valoriser les déchets organiques

D. AXE 4 : UN TERRITOIRE TOURNE VERS UNE EVOLUTION ECOLOGIQUE ET FAVORABLE A LA SANTE

1. Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique

- Action 23 : Valoriser les bonnes actions et l'engagement en faveur de l'environnement des entreprises et agriculteurs
- Action 24 : Sensibiliser, éduquer, communiquer sur les différentes thématiques du PCAET

2. Orientation 2 : Rendre les administrés acteurs de la transition

- Action 25 : Créer un budget participatif pour réaliser des projets à l'initiative des habitants
- Action 26 : Permettre aux citoyens de s'impliquer dans une société intercommunale de projet de production EnR

3. Orientation 3 : Être une collectivité innovante dans la transition écologique

- Action 27 : S'engager en faveur de la protection des arbres et de la biodiversité

4. Orientation 4 : Accompagner les acteurs du monde agricole vers des pratiques plus écologiques

- Action 28 : Améliorer le bilan énergétique et le bilan carbone des exploitations agricoles

5. Orientation 5 : Réduire les polluants atmosphériques

- Action 29 : Sensibiliser les acteurs du territoire et prendre des mesures pour limiter la pollution de l'air extérieur et intérieur

V. ANNEXE : LES FICHES ACTIONS

- Action 1 : Limiter l'imperméabilisation des sols et l'étalement urbain
- Action 2 : Protéger les zones humides et végétalisées
- Action 3 : Améliorer la qualité de l'eau
- Action 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur fonctionnement
- Action 5 : Réduire l'impact de l'agriculture sur les sols, la biodiversité et la ressource en eau
- Action 6 : Arborer et verdir le territoire
- Action 7 : Encourager un changement de mentalité dans la gestion des espaces verts et jardins
- Action 8 : Renforcer les actions de rénovation de l'habitat
- Action 9 : Améliorer l'accès à l'information des particuliers sur la construction et la rénovation énergétique
- Action 10 : Limiter la consommation d'électricité et la pollution lumineuse
- Action 11 : Réduire la consommation énergétique des entreprises
- Action 12 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Action 13 : Diminuer le nombre de déplacements dans un contexte rural
- Action 14 : Limiter la consommation énergétique en lien avec les transports
- Action 15 : Créer une offre touristique sur le thème des étoiles et du ciel
- Action 16 : Mettre la production locale à disposition des habitants
- Action 17 : Favoriser l'installation d'équipements de chauffage au bois énergie
- Action 18 : Faciliter le montage de projet ENR aux habitants et entreprises
- Action 19 : Favoriser l'émergence d'unités de méthanisation sur le territoire
- Action 20 : Structurer une filière construction bas-carbone et développer l'accès aux matériaux biosourcés
- Action 21 : Développer une filière bois respectueuse de l'environnement
- Action 22 : Valoriser les déchets organiques
- Action 23 : Valoriser les bonnes actions et l'engagement en faveur de l'environnement des entreprises et agriculteurs
- Action 24 : Sensibiliser, éduquer, communiquer sur les différentes thématiques du PCAET
- Action 25 : Créer un budget participatif pour réaliser des projets à l'initiative des habitants
- Action 26 : Permettre aux citoyens de s'impliquer dans une société intercommunale de projet de production EnR
- Action 27 : S'engager en faveur de la protection des arbres et de la biodiversité
- Action 28 : Améliorer le bilan énergétique et le bilan carbone des exploitations agricoles
- Action 29 : Sensibiliser les acteurs du territoire et prendre des mesures pour limiter la pollution de l'air extérieur et intérieur

FICHE 1.1.1			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s’adapte face au changement climatique			
Orientation 1 : Aménager le territoire dans un souci de préservation, d’atténuation et d’adaptation au changement climatique			
Action 1 : Limiter l’imperméabilisation des sols et l’étalement urbain			
CONTEXTE		ENJEUX	
L’étalement urbain conduit à une augmentation des émissions de gaz à effet de serre, principalement due aux transports et à la construction, tout en diminuant la capacité de stockage de carbone des sols ainsi artificialisés. Cette expansion se fait au détriment de la biodiversité abritée par les habitats diversifiés que fournissent les terres agricoles et naturelles. L’augmentation des surfaces artificialisées entraîne, en conjonction avec le changement climatique, des épisodes d’inondations de sévérité accrue. Entre 2008 et 2017, 166 hectares ont ainsi été artificialisés sur le territoire du Pays de la Châtaigneraie. Le SCOT Sud-Est Vendée prévoit une surface de 78 hectares mobilisables en extension (habitat et économie) d’ici à 2036 (soit 0.25 % de la superficie du territoire), ce qui implique de réduire le rythme de la consommation du foncier et d’engager des mesures de compensation pour atteindre l’Objectif Zéro Artificialisation Nette d’ici à 2050. A ce titre, le futur Plan Local d’Urbanisme intercommunal intègre déjà les objectifs de réduction de la consommation foncière, avec une diminution de plus de 50 % des surfaces à artificialiser sur la période 2024 – 2033, comparé à la période de 2008 - 2017. Objectifs - Lutter contre l’étalement urbain en limitant la construction en zones agricoles et naturelles - Tendre vers le Zéro Artificialisation Nette - Préserver la Trame Verte et Bleue en limitant la fragmentation des espaces		●oooo Economies d’énergie ●oooo Réduction des GES ooooo Production d’ENR ●●●●● Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l’air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L’ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L’ACTION
Diminuer le rythme d’artificialisation des sols : - Sensibiliser les élus aux enjeux de l’occupation des sols - Optimiser l’aménagement des zones en extension urbaine - Suivre la consommation du foncier sur les 18 communes		2023 - 2028	10 500 €
Limiter la construction dans les zones agricoles et naturelles : - Identifier et prioriser la reconversion de friches - Identifier les gisements fonciers existants en dent creuse		2023 - 2024	25 700 €
Planifier des actions de compensation : - Identifier les zones à renaturer en priorité		2024	750 €
PORTEUR DE L’ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L’ACTION	
- CCPLC : services urbanisme, environnement et développement économique	Bureaux d’études, Vendée Eau, ADEME, Région, CAUE	Propriétaires fonciers, élus, communes membres, professionnels de l’aménagement	
SUIVI DE L’ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d’hectares artificialisés annuels (ha/an) - Surface désartificialisée (m²/an) - Evolution de la consommation d’espace liée à l’urbanisation (ha) - Part des surfaces naturelles et agricoles en %		
Point de vigilance	Les friches peuvent constituer des réservoirs de biodiversité potentiels dans des logiques de compensation de l’artificialisation, dans la mesure où cette dernière entraîne une perte de biodiversité.		

FICHE 1.1.2			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique			
Orientation 1 : Aménager le territoire dans un souci de préservation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique			
Action 2 : Protéger les zones humides et végétalisées			
CONTEXTE		ENJEUX	
Ces espaces qui constituent la Trame Verte et Bleue du territoire ont une grande valeur environnementale, que ce soit parce qu'ils abritent la vie en tant que réservoirs de biodiversité ou parce qu'ils constituent des puits de carbone. Ils sont vulnérables d'une part aux pressions anthropiques et notamment à l'urbanisation croissante et à la pollution, et d'autre part au changement climatique qui affecte ces milieux et écosystèmes. Les nombreux services écosystémiques qu'ils apportent doivent être préservés autant que possible : disponibilité de la ressource en eau, bilan hydrique des sols, capacité d'autoépuration des milieux aquatiques, puit de carbone... La CCPLC, par l'amélioration de la connaissance des vulnérabilités de son territoire, vise à rendre ses écosystèmes plus résilients dans le but de les préserver et de permettre l'adaptation au changement climatique. Objectifs - Renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme - Maintenir la biodiversité du territoire en assurant la continuité de la Trame Verte et Bleue		●○○○○ Economies d'énergie ●○○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ●●●●● Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Acquérir de la connaissance sur les continuités écologiques : - Réaliser une cartographie des cours d'eau et zones humides, y compris les ripisylves du territoire - Identifier la présence de la nature en ville		2024 - 2025	2 500 €
Assurer la préservation de ces milieux grâce aux documents d'urbanisme : - Intégrer au PLUi les résultats de l'inventaire des haies et des mares du diagnostic territorial des infrastructures agroécologiques (<i>Fiche 1.2.4</i>) à chaque commune - Imposer la conservation et la préservation du linéaire de haies, des ripisylves et des zones humides existantes identifiées lors de réunions publiques dans le PLUi		2027 - 2028	4 300 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service urbanisme et environnement		DDTM, bureau d'études, associations environnementales, Région, Chambre d'agriculture	Communes, particuliers, agriculteurs
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Km de linéaire de haie inscrit dans le PLUi - Surface de zones humides dans le PLUi en m² - Suivi de l'indice de fragmentation du territoire		
Point de vigilance	Restauration de zones humides et plantation de haies pour préserver la continuité des milieux		

FICHE 1.2.3			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique			
Orientation 2 : Anticiper la gestion de l'eau face aux conséquences du changement climatique			
Action 3 : Améliorer la qualité de l'eau			
CONTEXTE		ENJEUX	
En conséquence de l'artificialisation des sols et de l'augmentation de la fréquence des épisodes de fortes pluies, les réseaux d'eau pluviale non-traitée sont amenés à déborder plus fréquemment entraînant la dégradation de la qualité de l'eau. Les rejets d'eau usée depuis les assainissements non-collectifs en non-conformité participent également à la dégradation de cette ressource. Le problème de mauvaise qualité de la ressource en eau s'étend aux eaux de captage du territoire, puisque les deux captages du territoire sont classés « captages prioritaires » pour la problématique nitrates et que, avant traitement, ces eaux brutes dépassaient la concentration maximale en pesticides de 0.1 µg/L en 2021. La mise en place de méthodes préventives permet à la fois de soulager les réseaux, d'alléger les coûts de traitement et de garantir une eau de meilleure qualité. Objectifs - Diminuer les rejets d'eau polluée - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable - Favoriser les actions préventives pour atteindre une bonne qualité de l'eau		●●●○○ Economies d'énergie ○○○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Renforcer les actions du SPANC : - Définir l'astreinte financière - Appliquer l'astreinte financière - Modifier la fréquence des Contrôles de Bon Fonctionnement (CBF) - Elargir la communication		2023 - 2028	+ 4 600 €
Améliorer la gestion des eaux pluviales : - Inciter les communes à réaliser un zonage pluvial puis un schéma directeur des eaux pluviales et leur proposer un groupement de commandes - Promouvoir auprès des communes la renaturation des espaces (cours d'écoles, parkings...) - Renaturer en partie le parking de la salle des Silènes - Sensibiliser la population aux enjeux de la renaturation et communiquer sur les bénéfices environnementaux que cela apporte		2023 - 2024 2028	215 100 €
Assurer une diminution des besoins en traitement de l'eau : - Sensibiliser et prioriser à la gestion intégrée des eaux pluviales pour tous les nouveaux projets d'aménagements et opérations de réhabilitation - Encourager à l'agriculture biologique, à la plantation de haies et de bandes enherbées autour des captages prioritaires		2025 - 2028	1 700 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service environnement		CPIE, CAUE 85, Agence de l'eau, Chambre d'agriculture, ARS, Vendée eau, Agence de l'eau, DREAL, Syndicats de bassin	
CIBLE(S) DE L'ACTION			
Communes, particuliers, agriculteurs, services techniques, élus			
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Concentration de nitrates dans les cours d'eau - Concentration de pesticides dans les cours d'eau - Litres d'eau traités annuellement en station d'épuration - Nombre de dossiers suivis annuellement par le service SPANC - Zonage pluvial et schéma directeur réalisé - Parking de la Salle des Silènes renaturé - Evolution du taux de conformité des installations d'assainissement non collectif		
Point de vigilance	Porter attention à la perception de la population vis-à-vis des modifications paysagères		

FICHE 1.2.4			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s’adapte face au changement climatique			
Orientation 2 : Anticiper la gestion de l’eau face aux conséquences du changement climatique			
Action 4 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur fonctionnement			
CONTEXTE		ENJEUX	
L'anthropisation a fortement dégradé la qualité physique, morphologique, chimique et biologique des cours d'eau. Aujourd'hui, seuls 2% d'entre eux en Vendée sont en bon état écologique. Les 6 cours d’eau principaux de la CCPLC sont classés en état écologique mauvais (5%), médiocre (78%) et moyen pour 17% d'entre eux. Aucun n’atteint le bon état écologique. Sur les 379 km de linéaire de cours d’eau que compte le territoire, 184 km sont pourtant classés « Réservoirs biologiques » dans le SDAGE Loire Bretagne. Dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI, confiée aux intercommunalités, des opérations de restauration des milieux aquatiques visant à résoudre cette problématique sont mises en œuvre par les Syndicats de bassins auxquels la Communauté de communes à délégué sa compétence. La CCPLC souhaite également mettre en œuvre des actions permettant de limiter l’érosion du sol et les transferts de contaminants vers le réseau hydrographique afin d’améliorer la qualité de ses milieux aquatiques. Objectifs - Restaurer la bonne fonctionnalité des milieux - Reméandrer et désartificialiser les cours d’eau - Préserver les berges et limiter le ruissellement		●oooo Economies d’énergie ooooo Réduction des GES ooooo Production d’ENR ooooo Augmentation du stockage carbone ooooo Amélioration de la qualité de l’air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L’ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L’ACTION
Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques : - Lancer un plan de restauration des cours d’eau et zones humides dans le cadre des Contrats Territoriaux pour l’eau et les milieux aquatiques		2023-2028	2 500 €
Améliorer la qualité de l’eau : - Effectuer un diagnostic de ruissellement et un diagnostic des infrastructures agroécologiques sur l’ensemble du territoire - Établir le bilan de territoire relatif à la mise en œuvre d'actions issues des diagnostics ci-dessus		2026-2028	185 200 €
PORTEUR DE L’ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service environnement - Syndicats de bassin : EPTB Sèvre Nantaise, SM Bassin du Lay, SM Vendée Sèvre Autise		Chambre d’agriculture, Département, Associations de protection de la nature	
		CIBLE(S) DE L’ACTION	
		Habitants, agriculteurs, élus	
SUIVI DE L’ACTION			
Indicateurs de suivi	- Indice de l’état écologique des cours d’eau - Nombre de km restaurés - Nombre d’opérations réalisées - Diagnostics effectués - Nombre d’actions mises en œuvre suite au diagnostic - Etat des masses d’eau du territoire		
Point de vigilance			

FICHE 1.3.5			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique			
Orientation 3 : Adapter le secteur agricole au changement climatique et encourager l'émergence de nouvelles pratiques			
Action 5 : Réduire l'impact de l'agriculture sur les sols, la biodiversité et la ressource en eau			
CONTEXTE		ENJEUX	
L'agriculture a un fort impact négatif vis-à-vis de la qualité de l'eau, des sols et des écosystèmes. Des phénomènes tels que l'augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs et de fortes pluies vont renforcer les phénomènes de sécheresse et d'inondation sur le territoire, avec des conséquences sur la disponibilité de la ressource en eau, les milieux naturels et les écosystèmes. Les nouvelles techniques d'irrigation reposant en partie sur la maîtrise de la capacité hydrique des sols et l'adaptation à des cultures adaptées à un climat plus sec permettent de réduire la dépendance à l'eau et à l'irrigation en particulier. L'augmentation future des ravageurs nécessite de rapprocher une plus grande biodiversité à la parcelle. Objectifs - Employer des alternatives aux productions phytosanitaires pour favoriser la présence d'auxiliaires de culture - Limiter la consommation d'eau servant à l'irrigation - Faire évoluer les cultures en fonction du climat		●●●○○ Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ●●●●○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Mobiliser les agriculteurs : - Organiser des visites de ferme exemplaires à destination des agriculteurs - Proposer des thématiques de travaux en petit groupe et faire venir des intervenants sur l'évolution des pratiques agricoles en lien avec les partenaires (couverts végétaux, labour...)		2023 - 2026	2 300 €
Optimiser la pratique de l'irrigation : - Expérimenter l'utilisation de semences économes en eau et en intrants et résistantes à la chaleur - Former les agriculteurs aux nouvelles techniques d'irrigation		2024 - 2025	5 000 €
Limiter le recours aux intrants : - Augmenter la part des légumineuses en prairie et dans la rotation des cultures - Planter des haies bocagères (<i>Fiche 1.4.6</i>) - Planter des bandes enherbées et fleuries en bordure de parcelle - Exonérer la taxe foncière sur le non-bâti les parcelles exploitées en agriculture biologique pendant une durée de 5 ans		2026 - 2027	7 800 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- Chambre d'agriculture - CCPLC : service agriculture et développement économique		GAB 85, ADEAR, CUMA, CAVAC, Chambre d'agriculture, GRAPEA, Région, Vendée Eau	
		CIBLE(S) DE L'ACTION	
		Agriculteurs	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'agriculteurs sensibilisés et accompagnés - Evolution des surfaces en légumineuses et en protéagineux en ha - Linéaire de haies plantées - Linéaire de bandes enherbées et fleuries - Consommation d'eau - Concentration en nitrates et pesticides de l'eau - Evolution de la surface irriguée selon les techniques mises en place - Evolution de la consommation d'eau pour l'irrigation (I) (BNPE)		
Point de vigilance			

FICHE 1.4.6			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s'adapte face au changement climatique			
Orientation 4 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique			
Action 6 : Arborer et verdier le territoire			
CONTEXTE		ENJEUX	
Dans un contexte de changement climatique, le verdissement du territoire est un levier permettant de répondre à de nombreux objectifs environnementaux : la captation carbone, le renforcement des continuités écologiques et le développement d'une biodiversité plus riche et résiliente qui en découle, la préservation du paysage et de l'identité du territoire ainsi que l'adaptation au changement climatique. Les haies monospécifiques et autres monocultures, bien que répondant à une vision hygiéniste et esthétisante des espaces verts, sont des milieux défavorables à la vie, et entraînent un risque accru de colonisation par des espèces exotiques envahissantes et participent à leur dispersion. Le changement climatique amplifie de ce fait les perturbations sur un écosystème déjà fragilisé voire inexistant. Ce sont des points de vigilance à garder en tête lors d'opérations de végétalisation. Objectifs - Renforcer les continuités écologiques en milieu urbain et périurbain - Choisir des essences adaptées au territoire et mettre l'accent sur les plantes / arbres mellifères - Lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur		●●●○○ Economies d'énergie ●●○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Végétaliser les espaces communaux et intercommunaux : - Identifier les zones sans - usage (espaces interstitiels) - Diagnostiquer les propriétés publiques les plus à même de recevoir des haies bocagères - Replanter systématiquement chaque arbre coupé sur le domaine public - Travailler avec les services techniques communaux pour réintroduire des espaces naturels en centre-bourg et augmenter les surfaces non imperméabilisées - Identifier la présence de la nature en ville (<i>Fiche 1.1.2</i>)		2023 - 2026	2 200 €
Renforcer l'identité bocagère du territoire : - Fournir une aide à la plantation de haies - Inciter les agriculteurs à planter des haies et à la pratique de l'agroforesterie (<i>Fiche 4.4.5</i>)		2023 -2028	47 500 €
Favoriser un écosystème résilient et diversifié : - Prioriser les espèces locales bénéfiques à la biodiversité du territoire - Procéder à la destruction des espèces exotiques envahissantes repérées sur le territoire - Porter attention à la qualité de la continuité des espaces végétalisés		2023 - 2028	20 800 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service environnement		CAUE 85, CPIE, pépinières, ADEME, CRPF, Polleniz	
		CIBLE(S) DE L'ACTION	
		Particuliers, agriculteurs, communes, chefs d'entreprise	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Evolution du linéaire de haies du territoire - Nombre d'arbres abattus et plantés sur le domaine public - Linéaire de haies sur le domaine public - Nombre d'agriculteurs sensibilisés - Surface non imperméabilisée dans les bourgs (ha)		
Point de vigilance	Veiller au choix des essences Laisser la place à la densification du bâti dans les bourgs sans que celle-ci n'entrave la Trame Verte		

FICHE 1.4.7			
Axe 1 : Un territoire préservé qui s’adapte face au changement climatique			
Orientation 4 : Préserver la biodiversité et les milieux naturels face au changement climatique			
Action 7 : Encourager un changement de mentalité dans la gestion des espaces verts et jardins			
CONTEXTE		ENJEUX	
Certains espaces de type « pelouse », bien qu'appelés "espaces verts", ne sont pas des habitats favorables à la biodiversité. Au-delà d’avoir des espaces végétalisés en milieu urbain, il convient de s’assurer que ceux-ci puissent accueillir une vie riche, en instaurant des pratiques de gestion des espaces verts et jardins. Adapter les pratiques de tonte et réduire la fréquence d’entretien des espaces verts permet d’une part de stocker davantage de carbone et de rafraichir les sols et favorise en conséquence l’économie d’eau, d’intrants et de carburants. Cette action est également cohérente dans une dynamique de gestion intégrée des eaux pluviales. Cependant, changer ces pratiques peut parfois laisser un aspect « désordonné » c’est pour cela que seule une réelle dynamique de territoire permettra de sensibiliser les habitants aux avantages qu’elles apportent. Objectifs - Sensibiliser la population à la végétation spontanée et accompagner le changement de mentalité - Assurer une biodiversité plus riche et résiliente, en particulier des pollinisateurs - Eviter les milieux végétalisés défavorables à l’écosystème local		●●●○○ Economies d’énergie ●●○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d’ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l’air ○○○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L’ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L’ACTION
Permettre aux habitants de s’impliquer dans la végétalisation de leur commune et jardin : - Organiser des opérations de jet de graines le long des murs, des arbres, bordures de trottoir... par les écoles sur le domaine public - Distribuer des graines auprès des habitants		2024 -2028	6 200 €
Diversifier les espaces verts intercommunaux : - Prendre des mesures sur la gestion de la tonte et de la taille avec un plan de gestion différencié des espaces verts intercommunaux - Former les agents d’entretien des espaces verts à la gestion différenciée		2023 - 2024	850 €
Sensibiliser les habitants à l’importance de ce changement de pratiques : - Installer des panneaux éducatifs sur les zones en hautes herbes et "mauvaises" herbes... - Installer des petits abris de biodiversité sur les bâtiments communautaires et promouvoir la fabrication domestique par les ALSH - Communiquer sur les nouvelles pratiques et leurs bienfaits pour la santé, l’eau, la biodiversité...		2023 – 2024 2026	6 000 €
PORTEUR DE L’ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L’ACTION
- CCPLC : service environnement, service technique		CPIE, Département, CAUE 85, LPO	Communes, agents d’entretiens communautaires, habitants, chefs d’entreprises
SUIVI DE L’ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d’heures d’entretien des espaces verts intercommunaux - Consommation en litre d’eau pour l’arrosage des espaces publics - Nombre d’opérations de lancer de graines - Réalisation du plan de gestion différencié		
Point de vigilance	Porter attention au choix du type de graines		

FICHE 2.1.1			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 1 : Soutenir la rénovation de l'habitat			
Action 8 : Renforcer les actions de rénovation de l'habitat			
CONTEXTE		ENJEUX	
Le secteur résidentiel représente 34 % des consommations énergétiques du territoire. L'habitat est en effet caractérisé par des logements anciens puisque 45% des logements ont été construits avant 1970, précédant donc la première réglementation thermique de 1974, pour 28% de logements construits après 1990. L'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et la PTREH (Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat) sont des dispositifs permettant d'améliorer l'accès à l'information et aux aides financières pour la rénovation énergétique des bâtiments. Ils permettront de faciliter la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique sur le territoire, où la population dispose de revenus modestes. Objectifs - Mieux communiquer auprès de la population sur les actions mises en place en matière d'habitat - Améliorer le repérage et la prise en charge des situations d'habitat énergivore en mobilisant les relais auprès du public et les collectivités puis accompagner le processus de sortie de cette situation		●●●●○ Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Mettre en place un guichet unique de l'habitat (OPAH + PTREH) : - Réaliser une étude de faisabilité préalable à la mise en place d'une OPAH - PTREH - Coordonner le guichet unique d'information		2023 - 2028	62 600 €
Lutter contre l'habitat énergivore : - Réaliser un état des lieux des logements énergivores du territoire, repérer les ménages en précarité énergétique et les accompagner - Sensibiliser sur les enjeux environnementaux liés à la rénovation thermique pour favoriser l'acceptation des projets		2023 - 2028	11 900 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service habitat		SyDEV, Département, Région, ANAH, CAUE, ADEME	Particuliers
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de logements rénovés grâce à la plateforme - Nombre de dossiers traités - Etat des lieux réalisé - Emissions de GES du secteur résidentiel (TéqCO₂) - Evolution de la consommation énergétique du secteur résidentiel (GWh/an)		
Point de vigilance	Penser à employer un maximum des matériaux biosourcés et des énergies renouvelables		

FICHE 2.1.2			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 1 : Soutenir la rénovation de l'habitat			
Action 9 : Améliorer l'accès à l'information des particuliers sur la construction et la rénovation énergétique			
CONTEXTE		ENJEUX	
Les changements de pratique seront facilités par la valorisation de l'écoconstruction et la mise en place d'énergies renouvelables dans les bâtiments. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner les travaux visant une meilleure performance énergétique, afin de privilégier les matériaux et techniques les plus vertueuses, notamment en incitant à la rénovation avec des matériaux biosourcés à partir de la plateforme OPAH-PTREH. En particulier, la nouvelle réglementation environnementale RE 2020 a pour ambition de diminuer considérablement l'impact carbone du bâtiment afin qu'il soit considéré un bâtiment à énergie positive (BEPOS), soit la différence entre la consommation d'énergie non renouvelable et la production d'énergie renouvelable. Objectifs - Intégrer la RE 2020 auprès des particuliers, des professionnels et le PLUi - Promouvoir un habitat à faible consommation énergétique - Rendre l'accès aux matériaux biosourcés plus aisé - Inciter à la production d'énergie renouvelable		●●●○○ Economies d'énergie ●●●○○ Réduction des GES ●●●○○ Production d'ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Faciliter les pratiques vertueuses en matière de rénovation et de construction de bâtiments : - Réaliser une campagne de communication pour promouvoir les matériaux biosourcés, les énergies renouvelables et les bonnes pratiques en terme d'isolation - Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux en lien avec l'écoconstruction et les énergies renouvelables - Organiser des visites de maisons exemplaires - Animer un réseau des artisans du territoire pour promouvoir les matériaux biosourcés et en faciliter leur usage et favoriser la formation aux nouvelles techniques vertueuses - Constituer un annuaire des éco-artisans (RGE) locaux - Veiller à l'approvisionnement local et durable des matériaux biosourcés (<i>Fiches 3.3.5 et 3.3.6</i>) - Encourager le recours aux ENR (<i>Fiches 3.2.2 et 3.2.3</i>)		2024 - 2028	8 050 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : services habitat, environnement et urbanisme		CAUE, artisans et professionnels de la filière écomatériaux, SyDEV, Conseil Départemental, ANAH	Habitants, collectivités, entreprises, professionnels de la rénovation
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets de rénovation avec ENR - Nombre de projets de rénovation avec matériaux biosourcés - Nombre de visites de maison exemplaire - Annuaire réalisé - Réunions des artisans réalisées		
Point de vigilance	La production de bois est une pratique à encadrer selon le respect de l'action 21 visant à exploiter une ressource durable et locale.		

FICHE 2.2.3			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 2 : Accompagner les communes et les acteurs industriels tertiaires dans une démarche écoresponsable et durable			
Action 10 : Limiter la consommation d'électricité et la pollution lumineuse			
CONTEXTE		ENJEUX	
Cinq communes du territoire sont aujourd'hui labellisées « Villes et villages étoilés » et globalement, les niveaux de pollution lumineuse sont faibles sur l'ensemble du territoire. Il y a donc un fort potentiel pour renforcer la Trame Noire. Au-delà de la fragmentation du territoire induite par la pollution lumineuse, l'éclairage est la deuxième cause de mortalité des insectes, après les pesticides. Les LED, souvent trop puissantes, ainsi que les autres lumières à forte composante bleue contribuent trop souvent à augmenter la quantité de lumière émise la nuit. Au-delà de l'aspect nocif de l'éclairage sur la biodiversité, la facture énergétique liée à ces équipements est bien souvent démesurée par rapport aux besoins réels, qu'il s'agisse d'éclairage public ou bien d'usages purement publicitaires et commerciaux. Objectifs - Limiter les impacts de l'éclairage extérieur sur la biodiversité - Diminuer les coûts relatifs aux consommations d'électricité		●●●●● Economies d'énergie ○○○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●○○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Faire appliquer la réglementation relative à la prévention, la réduction, et la limitation des nuisances lumineuses : - Inciter les maires à faire appliquer la législation en vigueur en relevant les infractions - Organiser des réunions d'information avec les acteurs économiques et communiquer sur l'obligation réglementaire de restriction lumineuse - Sensibiliser la population en communiquant sur les effets de l'éclairage nocturne sur le vivant		2023 - 2024 2027	3 640 €
Permettre la diminution de la pollution lumineuse : - Récupérer les données d'équipement de l'éclairage de chaque commune pour analyse en vue de permettre une standardisation de l'éclairage public à l'échelle intercommunale - Inciter les communes à obtenir le label Villes et Villages Etoilés		2023	1 250 €
Limiter la consommation énergétique liée à l'éclairage des bâtiments publics : - Procéder à des opérations de remplacement des éclairages conventionnels par des équipements LED sur les sites en intérieur avec de longues périodes d'éclairement (gymnases, salles de sport, bâtiments administratifs...)		2023 - 2024	50 200 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service environnement, mairies		ANPCEN, SyDEV, CMA, CCI	Communes, entreprises
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Consommation énergétique pour l'éclairage des bâtiments publics - Nombre d'infractions relevées - Evolution des caractéristiques techniques des lampes (puissance, type) - Nombre de communes labellisées « Villes et villages étoilés » - Evolution de la consommation énergétique pour l'éclairage public (GWh/an)		
Point de vigilance	Prendre en compte la puissance, la température, l'orientation et le spectre lumineux dans le choix des éclairages pour le remplacement des éclairages vétustes. Minimiser un maximum les éclairages peu utiles en particulier à proximité des espaces naturels ou agricoles. Privilégier les mâts en bois pour l'éclairage extérieur Limiter l'usage des ampoules LED et privilégier les ampoules à sodium classiques en extérieur		

FICHE 2.2.4

Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire

Orientation 2 : Accompagner les communes et les acteurs industriels tertiaires dans une démarche écoresponsable et durable

Action 11 : Réduire la consommation énergétique des entreprises

CONTEXTE		ENJEUX	
Le secteur des entreprises représente 28 % de la consommation d'énergie du territoire (15 % pour l'industrie, 13% pour le tertiaire). Bien que la consommation d'énergie varie selon le type d'activité de l'entreprise et de sa taille, prendre des mesures d'économie d'énergie concerne chaque entreprise au vu des coûts engendrés. Adopter l'économie circulaire, par opposition à l'économie linéaire, apporte divers avantages : maîtriser les coûts par une économie en matière première et réduire les déchets, qui deviennent une ressource. Il devient donc possible de produire de manière durable en utilisant des matériaux de manière raisonnée. La CCPLC encourage les acteurs économiques à s'impliquer dans l'économie circulaire et a notamment mis en place des Eco-Défis en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Objectifs - Diminuer les consommations d'énergie non renouvelable des entreprises - Promouvoir l'exemplarité des entreprises - Inciter les entreprises à installer des ENR sur leurs infrastructures		●●●●● Economies d'énergie ●●●○○ Réduction des GES ●●●○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●○○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Cibler les entreprises et communiquer sur les dispositifs existants : - Identifier le type d'entreprise cible - Identifier les outils et acteurs à solliciter selon le type d'entreprises		2023	800 €
Limiter la consommation d'énergie non renouvelable : - Favoriser les actions en faveur de l'économie circulaire : Charte Eco-Défi, réseau Répar'acteur, label Ruptur... - Atteindre une meilleure performance énergétique des entreprises : parcours PEPS, accompagnement ORACE, formation de référents PROREFEI - Sensibiliser les habitants aux bienfaits environnementaux de changements de pratiques des entreprises (<i>Fiche 4.1.1</i>) - Faciliter le recours aux ENR aux acteurs économiques (<i>Fiches 3.2.2, 3.2.3</i>) et adapter les prix du foncier économique pour les nouveaux acquéreurs s'engageant dans cette démarche		2023 - 2026	9 700 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service développement économique		ADEME, CCI, CMA, clubs d'entreprise, associations, ORACE	Entreprises
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'entreprises accompagnées - MWh ou GWh économisés par an		
Point de vigilance			

FICHE 2.2.5			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 2 : Accompagner les communes et les acteurs industriels tertiaires dans une démarche écoresponsable et durable			
Action 12 : Accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics			
CONTEXTE		ENJEUX	
La consommation énergétique liée à l'utilisation des bâtiments des collectivités, communaux et intercommunaux, s'élève à 6.08 GWh par an. Il serait intéressant d'évaluer la possibilité de mettre en place des solutions renouvelables pour fournir de l'énergie locale notamment en autoproduction afin de réduire la facture énergétique. Au-delà de la réduction des coûts liés à la consommation d'énergie (chauffage, éclairage...), qui pèsent lourd dans le budget d'une collectivité, une rénovation énergétique permet la réduction des émissions de gaz à effet de serre mais aussi d'améliorer le cadre de vie des administrés notamment sur les aspects de confort thermique – été comme hiver. Objectifs - Réduire la consommation énergétique des bâtiments publics les plus énergivores - Permettre la mise en place d'actions de rénovation énergétique - Implanter des EnR sur les bâtiments éligibles		●●●●○ Economies d'énergie ●●●○○ Réduction des GES ●●●○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Réaliser un PILE (Priorisation des Investissements Liés à l'Energie) : - Analyser les consommations énergétiques de tous les bâtiments publics du territoire (communaux et intercommunaux) - Identifier les bâtiments prioritaires - Rénover les bâtiments publics prioritaires du PILE (Maison de Pays et piscine) - Améliorer la performance énergétique de tous les bâtiments communautaires - Inciter les communes à rénover leurs bâtiments		2023 - 2027	1 215 800 €
Analyser systématiquement la possibilité d'implanter des ENR aux bâtiments publics : - Identifier les possibilités de mise en place d'ENR en amont des travaux de rénovation énergétique - Etudier le potentiel de production d'énergie renouvelable et la possibilité d'autoconsommation - Intégrer un critère de sensibilité paysagère dans la sélection des zones possibles pour le développement de ces installations et prendre en compte le contexte patrimonial		2024 - 2028	2 900 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service environnement, service moyens généraux		SyDEV, CAUE, ADEME, Région, Département	
CIBLE(S) DE L'ACTION			
Communes, Communauté de communes			
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Economies d'énergie réalisées en GWh / an - Nombre de bâtiments rénovés - Suivi des audits énergétiques et des travaux		
Point de vigilance	Porter attention à l'intégration paysagère et respecter le contexte patrimonial		

FICHE 2.3.6			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 3 : Encourager une mobilité alternative et durable			
Action 13 : Diminuer le nombre de déplacements dans un contexte rural			
CONTEXTE		ENJEUX	
Un territoire rural impose le recours à la voiture entraînant une difficulté pour certaines personnes pour se déplacer (absence de véhicule ou de permis de conduire...). Ce moyen de transport implique également un fort coût, pour l'achat et l'entretien du véhicule mais également pour l'achat de carburant dans un territoire où beaucoup d'habitants souffrent de difficultés financières ce qui fragilise les ménages et aggrave la précarité. La mobilité doit être pensée de manière à permettre à chacun d'accéder à tout service ou à accéder à l'emploi. En effet, seuls 29% des habitants du territoire travaillent dans leur commune de résidence et les trajets domicile-travail sont en moyenne d'une durée de 18.6 minutes et d'une distance moyenne de 17.7 km, ce qui veut dire que pour une grande partie des habitants un moyen de transports motorisé est nécessaire pour se rendre au travail. En conséquence, les transports représentent le deuxième secteur de consommation le plus énergétique du territoire soit 111 GWh / an (26% du total) et également le deuxième secteur émetteur de GES soit 28 900 TéquCO₂ (12% du total). Objectifs - Elaborer une stratégie mobilité cohérente avec les besoins du territoire - Réduire les déplacements pendulaires - Rapprocher les services de la population		●●●●○ Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ●○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Mettre en place un Plan de Mobilité Simplifié : - Réaliser un diagnostic territorial des besoins et freins à la mobilité - Engager une concertation avec les différents acteurs - Décliner les actions identifiées de manière opérationnelle et les mettre en œuvre		2023	10 000 €
Faciliter le déplacement écoresponsable des travailleurs : - Inciter et accompagner les employeurs à mettre en place des plans de déplacement dans leurs entreprises et / ou à optimiser les flux de transport par la mutualisation des déplacements par zone d'activité (développer des communautés de covoitureurs) - Encourager chaque entreprise à nommer un référent mobilité et à instaurer le forfait mobilité durable de manière systématique - Mettre des VAE à disposition aux Ateliers Méca pour location		2023 - 2025	33 000 €
Diminuer le recours au déplacement longue distance : - Permettre l'accès à de nombreux services sans utiliser la voiture en proposant une offre de service cohérente : soutenir le commerce itinérant - Proposer des solutions numériques pour le travail et des espaces de coworking pour encourager le télétravail		2025 - 2028	56 000 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service environnement et mobilité	Bureaux d'étude, Région, CCI, CMA, ADEME, communautés de communes limitrophes	Entreprises, habitants, salariés	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'entreprises dans un plan de déplacement volontaire - Nombre de travailleurs dans les espaces de coworking - Nombre de jours télétravaillés par entreprise - Nombre de PCAT accordés - Nombre d'entreprises bénéficiant de réduction d'impôt - Plan de Mobilité Simplifié réalisé - Nombre d'actions du PdMS mises en œuvre		
Point de vigilance			

FICHE 2.3.7				
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire				
Orientation 3 : Encourager une mobilité alternative et durable				
Action 14 : Limiter la consommation énergétique en lien avec les transports				
CONTEXTE		ENJEUX		
Afin de diminuer les frais de transport et d'améliorer la qualité de l'air, il est nécessaire d'accompagner les changements de pratique et de comportement des administrés et les amener à se questionner sur l'usage de la voiture individuelle. Cependant, un certain nombre de freins empêchent le recours aux alternatives à l'autosolisme et à la voiture thermique. Le territoire compte peu d'aménagements permettant la pratique des mobilités actives en toute sécurité et l'offre d'accès aux bornes de recharge électrique et aux stations bioGNV y est restreint. Enfin, la pratique du covoiturage y est compliquée au vu de l'absence d'outil permettant la mise en relation de potentiels usagers. La mobilité doit se penser à travers les trajets courts et longs, non limités aux frontières du territoire. Il faudra se concerter en amont avec les territoires voisins afin d'aboutir à une stratégie coordonnée. Objectifs - Sensibiliser sur les mobilités durables et alternatives - Favoriser et accompagner les changements de pratique - Réduire l'usage de la voiture individuelle - Faciliter le recours aux mobilités vertes et décarbonées		●●●●● Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ●●●○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique		
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION	
Développer l'usage de véhicules électriques / bioGNV : - Installer des bornes électriques et des stations bioGNV - Renouveler et verdir le parc automobile des collectivités		2025 - 2028	157 500 €	
Encourager le report modal : - Participer au Défi Mobilité annuellement - Proposer des stationnements vélo - Sécuriser les trottoirs et pistes cyclables par des aménagements		2023 - 2028	13 200 €	
Développer le covoiturage : - Identifier les parkings stratégiques afin d'y réserver des places pour le covoiturage et y placer les aménagements nécessaires (éventuellement conventionner avec des supermarchés) - Choisir une plateforme de mise en relation partagée avec les territoires voisins		2023 - 2024	96 300 €	
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS		CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service environnement		SyDEV, Département, Communes, Club entreprises, territoires limitrophes, Aléop, ADEME, DREAL		Entreprises, habitants, collectivités
SUIVI DE L'ACTION				
Indicateurs de suivi		- Nombre de participants au Défi mobilité - Nombre de bornes électriques - Nombre de km de covoiturage effectués - Nombre d'aires de covoiturage créées - Nombre de charges et heures de recharge sur le territoire - Nombre de voitures propres de la CCPLC - Nombre de stationnements vélo installés		
Point de vigilance		Attention à ne pas artificialiser davantage les sols		

FICHE 2.4.8			
Axe 2 : Un territoire sobre et exemplaire			
Orientation 4 : Développer un tourisme éco-responsable et durable			
Action 15 : Créer une offre touristique sur le thème des étoiles et du ciel			
CONTEXTE		ENJEUX	
Le pays de la Châtaigneraie est un territoire relativement peu impacté par la pollution lumineuse néanmoins il reste des efforts à accomplir pour atteindre un ciel de qualité. L'éclairage public est nocif pour la faune, la flore, la biodiversité et la santé humaine. À partir de La Chapelle aux Lys (labélisé village étoilé 4 *), le Pays de La Chataigneraie a vu se développer au cours des dernières années la volonté de mettre en avant son ciel étoilé et souhaite accompagner le développement de nouvelles initiatives autour de cette thématique (parcours de visite, hébergement touristique durable...). Afin de renforcer un tourisme axé sur la préservation de l'environnement et des ressources locales, la volonté est d'encourager les établissements touristiques à obtenir des labels éco-responsables et durables et à encourager un changement vers des pratiques plus vertueuses. Objectifs - Mettre en valeur la qualité du ciel du territoire - Devenir un territoire où la préservation du ciel est une priorité - Développer l'astro-tourisme - Préserver les ressources du territoire		●●●○○ Economies d'énergie ○○○○○ Réduction des GES ●○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Proposer une offre touristique en lien avec le ciel étoilé : - Communiquer avec les propriétaires pour une identité étoilée des hébergements touristiques - Développer un parcours de découverte nocturne : « Parcours étoilé » - Soutenir l'association Astrolys dans la prise de réservations pour le planétarium		2025 - 2027	98 000 €
Développer l'identité du territoire : - Obtenir la distinction « Territoire de villes et villages étoilés » - Communiquer sur cette offre unique en Vendée - Intégrer la dimension étoilée dans la future charte graphique de la Communauté de communes		2023 - 2025	50 000 €
Accompagner l'essor du tourisme durable : - Inciter les professionnels du tourisme à rejoindre un réseau réel et virtuel d'échange avec des experts et de partage de bonnes pratiques - Diagnostiquer la capacité des établissements touristiques à obtenir un écolabel et les accompagner vers son obtention - Mettre en avant les établissements engagés auprès de la clientèle - Etablir une fiche de préconisations et communiquer auprès des hébergements, restaurants et des touristes pour la préservation des ressources en eau et la biodiversité et limiter la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre et de polluants		2023 - 2028	9 800 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service tourisme	Commune de la Chapelle aux Lys, Association Astrolys, Communes, Vendée Tourisme, Vendée Expansion, ADEME, ANPCEN		CIBLE(S) DE L'ACTION
Touristes, locaux			
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de communes labellisées - Nombre de visiteurs sur les sites « étoiles » - Label « Territoire de villes et villages étoilés » obtenu - Parcours « étoilé » réalisé - Nouvelle charte graphique adoptée - Nombre d'établissements touristiques labellisés en faveur d'un tourisme durable et éco-responsable - Fiche diffusée auprès des établissements		
Point de vigilance	Diffuser le projet sur les communes du Pays de la Châtaigneraie Limiter les effets négatifs de l'activité touristique sur l'environnement et la santé des habitants		

FICHE 3.1.1			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 1 : Favoriser une consommation locale, circulaire, solidaire et plus sobre en carbone			
Action 16 : Mettre la production locale à disposition des habitants			
CONTEXTE		ENJEUX	
Aujourd'hui il existe sur la CCPLC une production suffisante pour couvrir tous les besoins alimentaires du territoire, c'est-à-dire que l'autosuffisance alimentaire est un objectif réalisable. Cependant la grande majorité des exploitants agricoles pratiquent encore l'agriculture conventionnelle et intensive pour trop peu d'exploitations labellisées bio. Au-delà de mettre l'accent sur l'approvisionnement local, il faut également que la ressource soit accessible à ses habitants et il faut donc travailler sur les réseaux de distribution. Aujourd'hui, 77% de la population du territoire est théoriquement dépendante de la voiture pour ses achats alimentaires dû à la distance qui la sépare des magasins. Objectifs - Promouvoir les produits locaux et valoriser l'offre de proximité existante - Réduire l'empreinte carbone de l'alimentation - Inciter au développement de l'agriculture biologique - Développer les circuits courts et favoriser l'installation d'espaces de vente de proximité		●●○○○ Economies d'énergie ●●○○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Promouvoir une alimentation locale et de saison : - Organiser une rencontre producteur/restaurateur - Intégrer des critères de développement durable et des clauses environnementales pour renforcer l'intégration de produits locaux et bio dans les marchés alimentaires (restauration collective ...)		2023 - 2025	2 300 €
Faciliter l'accès à l'alimentation de proximité : - Recenser et cartographier les lieux de vente directe - Accompagner les commerçants bio et locaux souhaitant s'installer dans le bourg - Créer une plateforme locale dédiée à l'achat en ligne de produits bio du territoire		2023 2025 - 2028	27 800 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service agriculture, économie, environnement	DDTM, ADEME, Région, acteurs agricoles, Chambre agriculture, GAB 85, Structures restauration collective, DRAAF	Habitants, commerçants de proximité, producteurs, restaurateurs	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Evolution du nombre de producteurs locaux (magasins, vente à la ferme) - Evolution du pourcentage d'exploitants bio - Part d'aliment en circuit court et bio dans la restauration collective publique		
Point de vigilance			

FICHE 3.2.2			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 2 : Permettre la production d'énergie renouvelable			
Action 17 : Favoriser l'installation d'équipements de chauffage au bois énergie			
CONTEXTE			ENJEUX
Le bois mobilisable pour la production de bois énergie sur le territoire représente un gisement de 27 GWh/an en 2021. Depuis maintenant plusieurs années, la plantation d'arbres et de haies est favorisée par les aides mises en place et par un changement de mentalité. La demande locale qui se renforce ainsi que la valorisation du bois comme matière biosourcée tendent à rendre la gestion du bois comme un domaine devenant de plus en plus attractif. Ce gisement pourrait donc être renforcé à l'avenir. En 2021, la consommation en bois-énergie du territoire s'élève à 34 GWh/an pour un potentiel de consommation bois-énergie évalué à 43 GWh/an. L'installation d'équipements de chauffage au bois énergie chez les grands consommateurs tels que les entreprises et les collectivités publiques ainsi que chez les particuliers permettrait d'atteindre ce potentiel de développement de 9 GWh/an. Objectifs - Permettre un approvisionnement durable et local de la ressource - Installer des chaudières biomasse chez des professionnels, particuliers et dans le bâti public			●●○○○ Economies d'énergie ●●○○○ Réduction des GES ●●●○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●● Adaptation au changement climatique
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Rendre les équipements de chauffage biomasse accessibles : - Informer sur les solutions techniques et financières à la fois pour les habitants et pour les entreprises (<i>Fiche 2.1.1</i>) - Inciter au remplacement des équipements de chauffage énergie fossile dans les bâtiments publics par des chaufferies bois - Grouper les achats de granulés bois pour les structures publiques du territoire		2025 - 2026	1 500 €
Penser l'approvisionnement local et durable en amont : - Assurer un approvisionnement durable certifié et local (<i>Fiche 3.3.6</i>) - Etudier l'approvisionnement en bois en amont des projets d'implantation de chaufferies bois collectives (<i>Fiche 3.3.6</i>) - Mobiliser le bois de haies agricoles en priorisant les usages du bois en amont (<i>Fiche 3.3.6</i>)		/	/
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : services habitat et environnement	SyDEV, ADEME, Région Département, ADILE, Fibois	Habitants, entreprises, collectivités	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de chaudières bois-énergie dans les bâtiments publics - Volume de bois produit - Linéaire de haies plantés - Énergie produite en équivalent logement		
Point de vigilance	Attention à la pollution de l'air : privilégier les équipements de bonne qualité Le développement de cette énergie doit se faire en cohérence avec la disponibilité de la ressource locale		

FICHE 3.2.3			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 2 : Permettre la production d'énergie renouvelable			
Action 18 : Faciliter le montage de projet ENR aux habitants et entreprises			
CONTEXTE			ENJEUX
La stratégie du PCAET vise la production de 220 GWh/an pour 2030 et 355 GWh/an pour 2050 contre une production annuelle de 58 GWh/an actuellement. Ajouté à la mise en place d'actions permettant de réduire les consommations énergétiques, qui s'élèvent aujourd'hui à 428 GWh/an, le territoire devrait devenir un territoire à énergie positive dès 2038 lorsqu'il produira plus d'énergie qu'il ne consomme. Que les installations d'énergies renouvelables soient en autoconsommation ou non, elles constituent une ressource pour l'installateur. Il convient donc d'apporter une meilleure connaissance des ressources mobilisables sur le territoire et d'informer les privés des solutions techniques existantes pour les accompagner. Objectifs - Identifier le potentiel de production d'énergie renouvelable photovoltaïque - Augmenter la production d'énergie renouvelable sur le territoire - Soutenir et guider les initiatives des particuliers et entreprises pour des ENR privés			ooooo Economies d'énergie
			●●●oo Réduction des GES
			●●●●● Production d'ENR
			ooooo Augmentation du stockage carbone
			●●●oo Amélioration de la qualité de l'air
			●●●●● Adaptation au changement climatique
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Encourager et faciliter le recours aux énergies renouvelables photovoltaïques : - Informer et apporter des conseils aux particuliers et entreprises pour le montage de projet ENR grâce à un manuel d'information - Communiquer et organiser des visites auprès des entreprises qui ont des ombrières photovoltaïques sur parking ou des panneaux photovoltaïques sur leur surface de toiture - Réaliser un cadastre solaire et en permettre l'accès aux citoyens et entreprises du territoire par des actions de communication - Intégrer un critère de sensibilité paysagère dans la sélection des zones possibles pour le développement de ces installations (<i>Fiche 2.2.5</i>)		2023 - 2024 2026 - 2028	6 300 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service environnement	CCI, CMA, SyDEV, Vendée Energie, ADEME, Région, Département	Particuliers, entreprises	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombres de sites de production solaire - KWh produits en énergie renouvelable - Nombre d'opération de communication autour du cadastre solaire - Nombre d'installateurs référencés		
Point de vigilance	Pas de photovoltaïque sur les surfaces non artificialisées Penser à prendre en compte les paysages et le patrimoine du territoire		

FICHE 3.2.4			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 2 : Permettre la production d'énergie renouvelable			
Action 19 : Favoriser l'émergence d'unités de méthanisation sur le territoire			
CONTEXTE		ENJEUX	
L'étude du potentiel méthanisable conduite par le SYDEV révèle un gisement de 129 GWh/an sur le territoire. Le gisement est principalement lié au secteur agricole via l'élevage (79%) et la culture (18 %). Aujourd'hui, la production d'énergie via la méthanisation s'élève à 1.9 GWh/an (0.9 en électricité et 1 en chaleur) à partir d'une seule unité. Le type de cultures et d'élevage du territoire et leur forte présence se prêtent bien à la méthanisation. Il y a également un potentiel supplémentaire avec le traitement des biodéchets des entreprises et des particuliers. Le déploiement de ces unités de méthanisation permettra d'alimenter les futures stations bioGNV du territoire. Objectifs - Valoriser les ressources du territoire - Accompagner les agriculteurs à s'approprier la méthanisation - Alimenter une filière bioGNV locale		ooooo Economies d'énergie ●●●●o Réduction des GES ●●●●o Production d'ENR ooooo Augmentation du stockage carbone ooooo Amélioration de la qualité de l'air ●●●●o Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Permettre l'implantation d'une ou plusieurs unités de méthanisation : - Organiser des réunions d'information en présence d'agriculteurs - Organiser des ateliers avec les agriculteurs - Organiser des visites d'installations exemplaires - Identifier les exploitants/exploitations volontaires et accompagner à la formation en méthanisation - Intégrer un critère de sensibilité paysagère dans la sélection des zones possibles pour le développement de ces installations (<i>Fiche 2.2.5</i>) - Maitriser les nuisances engendrées et les enjeux environnementaux ainsi que le risque de concurrence avec l'élevage - Favoriser l'acceptabilité des projets auprès de la population		2026 - 2028	12 900 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service environnement et agriculture	Chambre d'agriculture, SyDEV, ADEME, Région, Département, GRDF	Particuliers, entreprises, collectivités, développeurs privés	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Tonnage de déchets méthanisés - Nombre de sites de production et puissance/production		
Point de vigilance	Attention aux enjeux environnementaux (épandage, temps de séjour, fuites, changement de pratiques) Porter attention à la destination des cultures au vu du risque de concurrence avec l'élevage (alimentation, intensification...)		

FICHE 3.3.5			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 3 : Favoriser la création de filières à partir de ressources locales			
Action 20 : Structurer une filière construction bas-carbone et développer l'accès aux matériaux biosourcés			
CONTEXTE		ENJEUX	
Les matériaux biosourcés sont issus d'une ressource renouvelable, recyclable ou réutilisable, durable avec de faibles impacts environnementaux lors de son cycle de vie. En particulier quand fabriqués localement, ils participent à décarboner la construction, dans un contexte où la demande de tels matériaux est accrue du fait de la RE2020 et de la nécessité de s'adapter au changement climatique notamment par une meilleure régulation thermique de l'habitat. Grâce à la nature agricole du territoire, la possibilité de cultiver ces matériaux garantit une ressource permettant d'approvisionner les entreprises de la filière construction durable qui sont amenées à se développer afin de répondre à la demande accrue en lien avec la construction de logement neuf et de la rénovation de l'ancien. Objectifs - Faciliter le recours à l'utilisation de matériaux biosourcés locaux dans les opérations de construction et de rénovation - Répondre à la demande croissante pour ces matériaux - Accompagner le changement d'habitudes dans la construction		●●○○○ Economies d'énergie ●●●○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ○○○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Mettre en relation les acteurs de la filière : - Initier, animer et soutenir la démarche : mettre en relation des TPE et PME locales et les ressources - Rencontrer les producteurs, distributeurs et installateurs pour échanger sur la méthode permettant de développer localement cette solution		2025 - 2026	1 900 €
Promouvoir la démarche chez les producteurs et les particuliers : - Inciter à la culture du chanvre, du lin et à la production de paille en en augmentant la demande, tout en maintenant une vigilance sur la conversion de prairies - Mobiliser les producteurs agricoles à exploiter leurs haies (<i>Fiches 3.2.2, 3.3.6, 4.4.6</i>) - Organiser des visites de bâtiment public local exemplaire pour les professionnels et particuliers (<i>Fiche 2.1.2</i>) - Proposer une visite d'une maison exemplaire en réalité virtuelle au salon de l'habitat		2023 - 2024 2026 - 2027	1 500 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service habitat et environnement		Fibois, CIVAM, CUMA, aménageurs, CCI, CMA, ADEME, CAVAC, architectes	
CIBLE(S) DE L'ACTION			
Agriculteurs, architectes, aménageurs, CAUE, installateurs ENR			
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'artisans spécialisés en éco-matériaux - Quantité produite d'éco-matériaux - Nombre de rencontres - Visite en réalité virtuelle effectuée		
Point de vigilance	Respecter l'axe 1 pour une agriculture durable Attention aux pratiques de retournement de prairies s'il y a une conversion vers la culture de matériaux biosourcés (en lien avec l'action 28)		

FICHE 3.3.6			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 3 : Favoriser la création de filières à partir de ressources locales			
Action 21 : Développer une filière bois respectueuse de l'environnement			
CONTEXTE		ENJEUX	
Bien que le territoire ne possède pas beaucoup de surface boisée (1885.8 ha de boisements soit 6% du territoire), il compte tout de même 1849 km de haies, bien que de nombreuses haies aient été supprimées par le passé et que celles qui restent sont peu/rarement entretenues. Il y a donc un fort potentiel de développement d'une filière bois, qui peut notamment représenter une ressource supplémentaire pour les agriculteurs/exploitants (complément de revenu). Il faudra cependant prioriser les usages du bois comme suit : valoriser le bois du territoire vers le bois d'œuvre en premier lieu, usage industriel dans un second temps puis les résidus valorisés en bois énergie. En plus d'être une importante ressource renouvelable locale, les haies et boisements rendent également de nombreux services écosystémiques et permettent de stocker du carbone. Objectifs - Optimiser l'approvisionnement local en bois pour répondre à la demande - Respecter la hiérarchie des usages du bois - Valoriser une ressource en bois locale et durable		ooooo Economies d'énergie ●●●oo Réduction des GES ●●●oo Production d'ENR ●●●oo Augmentation du stockage carbone ooooo Amélioration de la qualité de l'air ●●●oo Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Accompagner les agriculteurs et gestionnaires à la gestion durable de la ressource : - Sensibiliser et mobiliser les exploitants et les propriétaires sur l'entretien des haies et boisements et encourager les propriétaires forestiers privés à faire certifier la gestion durable de leur forêt (FSC, PEFC, document de gestion durable) - Elaborer des plans de gestion des haies avec les agriculteurs - Accompagner et financer une campagne de plantation de haies (<i>Fiche 1.4.6</i>) - Améliorer les pratiques de gestion des haies en milieu urbain et en valoriser les déchets d'entretien (<i>Fiches 1.4.6, 1.4.7 et 3.4.7</i>)		2023 - 2025	46 500 €
Renforcer la connaissance sur la ressource et la filière : - Réaliser un diagnostic forestier avec les territoires voisins : inventaire des espaces boisés du territoire et état des lieux de la filière bois et des acteurs locaux pour identifier les activités à renforcer via des pistes d'action (par exemple la création d'une plateforme de stockage et de séchage, mise en place de labels locaux...)		2023 - 2024	3 300 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	
- CCPLC : service environnement et agriculture		Fibois, CRPF, Chambre agriculture, Région, Département, Agence de l'eau	
		CIBLE(S) DE L'ACTION	
		Agriculteurs, propriétaires forestiers	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de PGDH engagés - Diagnostic et état des lieux réalisés - Nombre d'arbres plantés - Evolution des stocks de puits de carbone dans les réservoirs forestiers (tC)		
Point de vigilance			

FICHE 3.4.7			
Axe 3 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 4 : Engager le territoire dans une démarche de réduction et de valorisation des déchets			
Action 22 : Valoriser les déchets organiques			
CONTEXTE		ENJEUX	
L'alimentation est une source importante de déchets et chacun, en particulier les acteurs de la restauration (individuelle et collective) et les commerçants, peut agir pour limiter la production des biodéchets issus de l'alimentation : adapter les portions, paniers antigaspi...). Bien que la priorité reste la réduction des déchets, il est important de valoriser ceux-ci en permettant un retour au sol ou bien un autre usage. Le tri à la source des biodéchets deviendra obligatoire dès le 1^{er} janvier 2024. Tout le monde n'a pas la possibilité d'avoir un bac de compostage chez soi, ainsi, la collecte des déchets alimentaires et autres déchets organiques (déchets verts...) en vue de valorisation matière et/ou énergétique vient en complémentarité du compostage de proximité, qu'il soit individuel ou partagé. C'est le SCOM qui se charge d'assurer la collecte des déchets sur le territoire de la CCPLC. Objectifs - Améliorer la gestion de proximité des biodéchets - Rendre les bonnes pratiques accessibles - Lutter contre le gaspillage alimentaire		●●●●○ Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ●●●●○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●○○○ Amélioration de la qualité de l'air ○○○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Valoriser les déchets verts : - Communiquer sur les pratiques permettant de valoriser les déchets verts : paillage, compostage... - Mettre un broyeur à disposition des habitants		2023 - 2028	4 200 €
Diminuer le gaspillage alimentaire : - Sensibiliser les professionnels de la restauration et les grandes ou moyennes surfaces au gaspillage alimentaire - Sensibiliser les particuliers au gaspillage alimentaire - Promouvoir les initiatives anti-gaspillage alimentaire (Application Too Good to Go...)		2024 – 2025 2027 - 2028	4 600 €
Tri à la source des biodéchets : - Massifier le compostage individuel et collectif en permettant la distribution et l'installation de composteurs en prenant en compte les nuisances engendrées en amont et porter de l'importance à l'intégration paysagère des composteurs collectifs - Optimiser les collectes et / ou un dépôt de biodéchets		2023 - 2028	1 700 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service environnement - SCOM		ADEME, Région, commerces, Trivalis, communes	Habitants, communes, commerces, entreprises, agriculteurs
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Tonnage de déchets organiques ramassés - Nombre de composteurs distribués - Nombre d'établissements alimentaires antigaspi - Tonnage de déchets ménagers résiduels par habitant - Nombre d'opérations de mise à disposition du broyeur		
Point de vigilance	Prendre en compte les nuisances apportées par les plateformes de compostage et porter de l'importance à leur intégration paysagère		

FICHE 4.1.1			
Axe 4 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique			
Action 23 : Valoriser les bonnes actions et l’engagement en faveur de l’environnement des entreprises et agriculteurs			
CONTEXTE		ENJEUX	
Les professionnels qui s’engagent pour réduire leur impact environnemental peuvent être source d’inspiration et amener à repenser le modèle d’activité et faire évoluer les pratiques et les mentalités. Des pratiques soutenables peuvent même créer plus de valeur et représenter un avantage financier certain pour ceux qui les mettent en place. Lancer cette dynamique permet de fédérer au-delà du monde professionnel. En effet, peu de personnes ont des connaissances sur le monde agricole, qui représente tout de même 430 exploitations sur le territoire, dont 44 en bio (en 2019), et de leur rôle dans la réalisation des objectifs du PCAET. Objectifs - Encourager l’adoption de pratiques exemplaires en entreprise (économie d’énergie, économie circulaire...) - Encourager la transition vers de bonnes pratiques agricoles - Favoriser une prise de conscience à la fois des professionnels mais aussi du grand public		●●●○○ Economies d’énergie ●●●○○ Réduction des GES ●●●○○ Production d’ENR ●●●○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l’air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L’ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L’ACTION
Faire connaître les agriculteurs qui s’engagent en faveur de l’environnement : - Organiser une table ronde locale où les entreprises agricoles ayant de bonnes pratiques parlent de leur expérience - Communiquer auprès des administrés sur ces agriculteurs - Organiser des visites de ferme exemplaire locale à destination du grand public		2023 - 2028	12 000 €
Mettre en lumière les entreprises exemplaires : - Organiser une remise des prix annuelle pour les lauréats des Eco Défis - Partager les bonnes pratiques pouvant être engagées par la mise en réseau d’acteurs - Communiquer auprès du grand public sur les actions positives réalisées par les entreprises pour la réduction et le réemploi des déchets - Communiquer sur les entreprises vertueuses		2023 - 2028	13 300 €
PORTEUR DE L’ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L’ACTION
- CCPLC : services environnement, agriculture et économie		CMA, CCI, Chambre d’agriculture, GAB85	Grand public, entreprises, agriculteurs
SUIVI DE L’ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d’entreprises participantes - Nombre d’agriculteurs engagés - Nombre de participants aux visites de ferme exemplaire		
Point de vigilance			

FICHE 4.1.2			
Axe 4 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 1 : Sensibiliser, éduquer et communiquer sur la transition écologique			
Action 24 : Sensibiliser, éduquer, communiquer sur les différentes thématiques du PCAET			
CONTEXTE		ENJEUX	
En parallèle de la mise en œuvre du PCAET, des actions de sensibilisation axées sur les thématiques du PCAET sont prévues à destination des particuliers afin qu'ils s'en approprient les enjeux et leur donner les moyens d'agir et de s'adapter. Les thématiques à aborder en priorité se situent en particulier sur les effets du changement climatique sur la santé (allergènes, îlot de chaleur...), l'adaptation à celui-ci (économie d'eau, végétalisation...) et sur les écogestes et mobilités durables permettant l'économie d'énergie et de ressources. Malgré la tarification incitative mise en place sur le territoire, on constate + 9.7% d'évolution de poids de déchet par habitant entre 2020 et 2021. Les entreprises de par leur forte production de déchets (construction ou autre) sont également une cible essentielle. Bien que le meilleur moyen de produire moins de déchets soit de moins consommer, la valorisation et le réemploi de ceux-ci ne doit pas être négligés. Objectifs - Initier une dynamique collective et favoriser une prise de conscience - Accompagner les changements de comportement à tout âge sur différentes thématiques - Sensibiliser chacun à l'enjeu de réduction des déchets et aux bonnes pratiques		●●●○○ Economies d'énergie ●●●○○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●●○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Sensibiliser tous les publics : - Communiquer régulièrement sur les réseaux et bulletins sur les bons gestes au quotidien - Partager les retours d'expérience sur les thématiques : énergie, agriculture, économie circulaire et valoriser les actions citoyennes - Faire connaître les initiatives des particuliers qui s'engagent (<i>Fiches 2.1.2 et 3.3.6</i>) - Mener des actions de sensibilisation auprès des écoles (ramassage de déchets...) - Réduire les déchets des entreprises du BTP : sensibiliser sur la réutilisation des matériaux		2023 - 2028	20 900 €
Organiser des ateliers et des événements autour de thématiques identifiées : - Participer à des événements de dimension régionale à internationale (Journée de l'énergie, Fête du vélo, Semaine européenne de la mobilité, Semaine du développement durable, Journée de l'eau...) - Profiter des événements existants pour proposer des actions de formation et de sensibilisation ainsi que des ateliers à destination de tous publics		2023 - 2028	48 800 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service environnement		EcoCO2, SyDEV, Région, Département, associations, SCOM	Tout public
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'évènements participés - Nombre d'actions de sensibilisation dans les écoles - Nombre d'opérations de communication		
Point de vigilance	Faire attention aux modes de communication : utiliser des modes responsables		

FICHE 4.2.3			
Axe 4 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 2 : Rendre les administrés acteurs de la transition			
Action 25 : Créer un budget participatif pour réaliser des projets à l'initiative des habitants			
CONTEXTE		ENJEUX	
Un budget participatif permet aux habitants de faire connaître leurs idées en faveur de la transition écologique et énergétique et de proposer des projets qu'ils jugent utiles pour en faire bénéficier l'ensemble du territoire. Les habitants pourront travailler avec les services et les élus à la conception de leur projet, les impliquant directement dans sa gouvernance. Ces projets seront ensuite mis en œuvre par les services. Objectifs - Permettre aux acteurs du territoire de s'impliquer en faveur du développement durable - Mettre en place des projets qui répondent aux besoins des habitants		●●○○○ Economies d'énergie ●●○○○ Réduction des GES ●●○○○ Production d'ENR ●●○○○ Augmentation du stockage carbone ●●○○○ Amélioration de la qualité de l'air ●●○○○ Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Créer une plateforme de participation citoyenne : - Définir un budget annuel dédié au financement de projets proposés par les habitants du territoire, l'organisation de la gouvernance et les critères de sélection des projets - Accompagner les habitants à rendre leur projet recevable - Mettre en œuvre les projets sélectionnés		2028	84 500 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service environnement et développement économique	Habitants, communes, département	Habitants du territoire	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de projets réalisés - Montant utilisé pour ces projets annuellement		
Point de vigilance	Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers pour la réalisation de ces projets soulevés dans l'axe 3		

FICHE 4.2.4			
Axe 4 : Un territoire de proximité qui valorise ses ressources			
Orientation 2 : Rendre les administrés acteurs de la transition			
Action 26 : Permettre aux citoyens de s'impliquer dans une société intercommunale de projet de production EnR			
CONTEXTE		ENJEUX	
Les projets d'énergie renouvelable à gouvernance locale permettent aux collectivités, aux citoyens et à tout acteur local d'être moteurs de la transition énergétique sur leur territoire. La création d'une société de projet avec Vendée Energie permettra de financer et de mettre en place des projets de production d'énergie renouvelable sur l territoire mais également d'impliquer l'ensemble des acteurs dans la démarche de transition énergétique en permettant à chacun de s'impliquer dans sa gouvernance. Ces projets se font dans l'intérêt du territoire et de ses habitants et contribuent à l'économie locale. De nombreux territoires ont d'ores et déjà développé de tels projets de production d'énergie renouvelable à gouvernance locale. Objectifs - Cibler les sites potentiels de production d'énergie renouvelable - Impliquer les administrés dans ces projets - Produire de l'énergie locale adaptée au territoire - Encourager les retombées économiques locales		ooooo Economies d'énergie ooooo Réduction des GES ●●●●o Production d'ENR ooooo Augmentation du stockage carbone ooooo Amélioration de la qualité de l'air ●●ooo Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Produire de l'énergie renouvelable citoyenne : - Créer une société intercommunale de production d'énergie renouvelable et réaliser un protocole d'accord avec Vendée Energie, en vue du développement et de l'exploitation de projets de production d'énergie renouvelable - Faciliter l'émergence de projet en interne (CCPLC, Vendée Energie) - Permettre aux administrés et communes du territoire de s'impliquer financièrement dans la réalisation de futurs projets		2023 - 2028	420 000 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service environnement - Vendée énergie	Communes, habitants	Citoyens, communes, porteurs de projets privés et publics, propriétaires fonciers	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre d'initiatives citoyennes ou de financement citoyens - Nombre de projets en production		
Point de vigilance	Prendre en compte les enjeux environnementaux et paysagers pour la réalisation de ces projets soulevés dans l'axe 3		

FICHE 4.3.5			
Axe 4 : Un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé environnementale			
Orientation 3 : Être une collectivité innovante dans la transition écologique			
Action 27 : S'engager en faveur de la protection des arbres et de la biodiversité			
CONTEXTE		ENJEUX	
Les arbres sont reconnus pour leur valeurs ornementales, esthétiques et écologiques. En effet, ils apportent de nombreux services écosystémiques : ils constituent des réservoirs de biodiversité pour la faune et la flore, stockent du carbone, atténuent le ruissellement, purifient l'air et améliorent le climat urbain en plus d'apporter un bien être mental et physique. Ce sont aussi des êtres vivants, qui grandissent et qui respirent et ne cessent d'échanger avec leur milieu. A ce titre, ils doivent être protégés et valorisés en tant qu'élément du patrimoine mais aussi reconnus pour leur utilité. Qu'ils soient urbains, qu'ils fassent partie d'espaces naturels ou qu'ils soient « remarquables », la CCPLC s'engage à informer et éduquer ses administrés de manière participative sur la préservation des arbres de son territoire et les bienfaits qu'ils apportent. Objectifs - Sensibiliser sur l'arbre et ses fonctions - Faire connaître et protéger le patrimoine naturel du territoire - Renforcer l'identité du territoire		ooooo Economies d'énergie ooooo Réduction des GES ooooo Production d'ENR ●●●●o Augmentation du stockage carbone ●●●●o Amélioration de la qualité de l'air ●●●●o Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Protéger les arbres : - Signer et promouvoir la Déclaration des Droits de l'Arbre - Lancer un inventaire participatif des arbres remarquables sur le territoire et l'intégrer dans le PLUi		2023	15 200 €
Informers la population de l'intérêt des arbres : - Organiser un concours photo - Proposer des sensibilisations (visionnage de films, débats...) sur le thème de l'arbre		2023 - 2027	5 800 €
PORTEUR DE L'ACTION	PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION	
- CCPLC : service environnement	Association A.R.B.R.E.S, CAUE 85, Association des Parcs et Jardins de Vendée, Les Amis de l'Arbre	Particuliers, entreprises, communes	
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Déclaration des Droits de l'Arbre signée - Nombre de concours photo organisés - Nombre de participants au concours photo - Nombre d'opérations de sensibilisation réalisées - Inventaire réalisé		
Point de vigilance			

FICHE 4.4.6			
Axe 4 : Un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé environnementale			
Orientation 4 : Accompagner les acteurs du monde agricole vers des pratiques plus écologiques			
Action 28 : Améliorer le bilan énergétique et le bilan carbone des exploitations agricoles			
CONTEXTE		ENJEUX	
L'agriculture est consommatrice d'énergie dite directe (combustibles, électricité, carburants...) et indirecte (fabrication et transport d'intrants...). L'énergie directe représente 10 à 30 % des charges variables d'une exploitation et 10 % des émissions de GES agricoles. En généralisant les économies d'énergie, le gain d'énergie est évalué à 25% par l'ADEME. Les effluents d'élevage et les engrais azotés sont également responsables d'émissions de GES non énergétiques. En revanche, le secteur agricole est en mesure de capter du carbone grâce aux prairies, aux haies et aux sols, pourvu que les pratiques adéquates soient employées (réduction du travail au sol, couverts végétaux, gestion de la haie et des prairies, agroforesterie...). Ce secteur est également en capacité de produire des énergies renouvelables (biomasse, méthanisation, panneaux photovoltaïques...). Objectifs - Identifier les leviers de la compensation carbone par des diagnostics - Se reposer sur des énergies renouvelables plutôt que des énergies fossiles - Maitriser sa consommation énergétique et installer des équipements performants et économes - Soutenir les travaux de performance énergétique des bâtiments agricoles		●●●●● Economies d'énergie ●●●●● Réduction des GES ●●●●○ Production d'ENR ●●●●○ Augmentation du stockage carbone ●●●●○ Amélioration de la qualité de l'air ●●●●● Adaptation au changement climatique	
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION
Améliorer la performance énergétique des bâtiments et moderniser les exploitations : - Améliorer l'isolation des bâtiments d'élevage par des opérations de rénovation énergétique (chauffage, ventilation, isolation, éclairage basse consommation...) - Organiser une réunion pour informer les agriculteurs des aides possibles et de la pertinence de ces travaux		2025 - 2028	46 700 €
Améliorer le bilan carbone : - Inciter à avoir recours aux méthodes bas carbone (écométhane, gestion durable des haies, agroforesterie, plantation de haies, couverts végétaux...) - Accompagner les exploitants vers le label Bas-Carbone - Organiser des réunions de travail thématiques avec un groupe d'agriculteurs volontaires - Limiter la pratique du labour et favoriser les couverts végétaux - Soutenir la filière élevage en accompagnant les initiatives des producteurs pour la valorisation de leurs produits		2023 - 2028	12 600 €
Installer des énergies renouvelables : - Développer des unités de méthanisation agricoles (<i>Fiche 3.2.4</i>) - Informer des possibilités d'installations des panneaux solaires photovoltaïques - Développement des énergies renouvelables type biomasse (<i>Fiche 3.3.6</i>)		2027 - 2028	1 500 €
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS	CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service agriculture et environnement		GAB 85, AFAC agroforesterie, Chambre d'agriculture, Bleu Blanc Cœur, associations...	Exploitants agricoles
SUIVI DE L'ACTION			
Indicateurs de suivi	- Nombre de PCAT haies aux agriculteurs - Nombre de réunions - Nombre de diagnostics effectués - Nombre d'exploitations labellisées		
Point de vigilance	Ne pas implanter de photovoltaïque sur les surfaces non artificialisées Attention aux enjeux environnementaux liés à la méthanisation (épandage, temps de séjour, fuites, changement de pratiques)		

FICHE 4.5.7				
Axe 4 : Un territoire tourné vers une évolution écologique et favorable à la santé environnementale				
Orientation 5 : Réduire les polluants atmosphériques				
Action 29 : Sensibiliser les acteurs du territoire et prendre des mesures pour limiter la pollution de l'air extérieur et intérieur				
CONTEXTE		ENJEUX		
La pollution de l'air peut entrainer des maladies cardiovasculaires, respiratoires ainsi que des cancers et est responsable de nombreux décès prématurés chaque année. En 2021, la concentration annuelle d'ozone excédait les valeurs recommandées par l'OMS, ainsi que la concentration moyenne annuelle de PM2.5 (particules très fines) sur le territoire. La production d'ozone résultant de la transformation chimique d'oxydes d'azote (NO_x) et de composés organiques volatils (COV_{NM}) sous l'effet du rayonnement solaire, des actions doivent être menées pour en réduire les émissions en ciblant le secteur des transports et les processus de combustion (chauffage, brulage des déchets verts...), ainsi que l'utilisation de solvants chez les particuliers et industriels. Le secteur agricole est le principal émetteur de PM2.5 de par les pratiques employées et il est aussi l'unique émetteur d'ammoniac (NH₃), un contributeur important à la formation de PM2.5, mais ces particules très fines sont également émises par le chauffage au bois non performant et le trafic routier. Objectifs - Amener un changement de comportement en faveur d'une réduction de la pollution - Sensibiliser aux impacts sur la santé de la qualité de l'air - Réduire l'exposition de la population aux polluants		●●●●○ Economies d'énergie ●●●●○ Réduction des GES ○○○○○ Production d'ENR ○○○○○ Augmentation du stockage carbone ●●●●● Amélioration de la qualité de l'air ●●●○○ Adaptation au changement climatique		
DESCRIPTION DE L'ACTION		CALENDRIER	COÛT DE L'ACTION	
Sensibiliser différents publics : - Lancer une campagne de communication annuelle sur la qualité de l'air intérieur et extérieur - Sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques (mobilité verte, bonne combustion du bois, produits ménagers...) - Lancer une opération de communication sur le brulage des végétaux et déchets verts : communiquer sur la réglementation existante dans les publications municipales et intercommunales - Communiquer sur les bonnes pratiques d'épandage auprès des agriculteurs et sur les engrais azotés - Proposer et renforcer les alternatives au brulage des déchets verts : compost, méthanisation, gestion différenciée des jardins et espaces verts... (<i>Fiches 1.4.7, 3.4.7</i>) - Adhérer à Air Pays de la Loire pour mettre en place des actions de communication et de sensibilisation		2023 - 2028	27 800 €	
PORTEUR DE L'ACTION		PARTENAIRES POTENTIELS		CIBLE(S) DE L'ACTION
- CCPLC : service santé et environnement		Air Pays de la Loire, Chambre d'agriculture, Trivalis, ARS, Région, ADEME		Habitants, agriculteurs
SUIVI DE L'ACTION				
Indicateurs de suivi		- Nombre de personnes sensibilisées - Nombre d'opérations de communication réalisées - Adhésion à Air Pays de la Loire faite		
Point de vigilance				